

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 SEPTEMBRE 2012

VOLUME 19

**ROSA FANIZZI
JEAN LAROSE
Sténographes officiels**

RIOPEL, GAGNON, LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI,
Me SONIA LEBEL,

INTERVENANTS :

Me PIERRE LAPOINTE pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me CLAUDE GIRARD pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction
(International)
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec
Me JEAN-PIERRE BÉLISLE pour la Coalition Avenir
Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections
Me DIANE SIMARD pour l'Union des municipalités du
Québec
Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me MARK BANTEY pour La Presse, The Gazette, CTV et
Media Transcontinental
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me LÉA MAALOUF pour Hydro-Québec
Me BERNARD PAGEAU pour Groupe TVA, Québecor Media
et Corporation Sun Média
Me ÉRIC MEUNIER pour Groupe TVA, Québecor Media et
Corporation Sun Média

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ÉRIC VECCHIO	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	18
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN	29
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	45
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	49
RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	53
REPRÉSENTATIONS	57
RÉINTERROGATOIRE DE Me DENIS GALLANT	66
LINO ZAMBITO	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	71

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
12P-172 : Projet Colisée, aperçu de la preuve dossier 500-73-002671-069	56
12P-173 : Liste correspondant aux entreprises en construction dont les véhicules furent observés dans le stationnement du club social Cosenza lors du projet Colisée	68

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-septième (27ième)
2 jour du mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Si les procureurs peuvent s'identifier, s'il vous
10 plaît, en débutant par les procureurs de la
11 Commission.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Alors, Denis Gallant pour la Commission.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon matin.

16 Me KEITH RITI :

17 Keith Riti pour la Commission.

18 Me SONIA LEBEL :

19 Sonia Lebel pour la Commission.

20 Me PIERRE LAPOINTE :

21 Pierre Lapointe pour le Directeur des poursuites
22 criminelles et pénales.

23 Me CLAUDE GIRARD :

24 Claude Girard pour le Directeur des poursuites
25 criminelles et pénales.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
3 général du Québec.

4 Me LUCIE JONCAS :

5 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
6 des métiers de la construction (International).

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Bon matin. Martin St-Jean pour la Ville de
9 Montréal.

10 Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Daniel Rochefort pour l'Association de la
12 construction du Québec.

13 Me JEAN-PIERRE BÉLISLE :

14 Bon matin. Jean-Pierre Bélisle pour la Coalition
15 Avenir Québec.

16 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

17 Bonjour. Alexie Lafond-Veilleux pour le DGE.

18 Me DIANE SIMARD :

19 Diane Simard pour l'Union des municipalités du
20 Québec.

21 Me SIMON BÉGIN :

22 Bonjour. Simon Bégin pour l'Association des
23 constructeurs de routes et grands travaux du
24 Québec.

25

1 Me ISABELLE PIPON :

2 Bonjour. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

3 Me MARK BANTEY :

4 Bonjour. Marc Bantey pour La Presse, The Gazette,
5 CTV et Media Transcontinental.

6 Me GENEVIÈVE GAGNON :

7 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
8 Canada.

9 Me LÉA MAALOUF :

10 Bonjour. Léa Maalouf pour maître Marc Cossette du
11 cabinet Lavery pour Hydro-Québec.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je m'excuse, je n'ai pas compris votre nom.

14 Me LÉA MAALOUF :

15 Léa Maalouf.

16 Me BERNARD PAGEAU :

17 Bonjour. Bernard Pageau et Éric Meunier pour le
18 Groupe TVA, Québécor Media et Corporation Sun
19 Media.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Les médias peuvent fermer leur micro. Merci. Alors,
22 je vous écoute.

23 Me PIERRE LAPOINTE :

24 Nous avons deux requêtes à présenter à la
25 Commission ce matin. Je vais commencer par la

1 première. Il s'agit d'une requête en non-
2 publication pour certaines parties de la preuve qui
3 pourrait être faite devant vous. Je vais vous
4 produire la requête et vous remarquerez que notre
5 première conclusion, c'est d'ordonner la non-
6 divulgation, la non-publication, pardon, de la
7 requête elle-même. Et on va vous demander de vous
8 prononcer sur cette première conclusion, ce qui
9 nous permettra de remettre la requête aux personnes
10 qui pourraient être concernées dans cette question-
11 là. Et à partir de là, bien, on sera à votre
12 disposition pour plaider la requête.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais, je comprends que la requête ne se plaidera
15 pas maintenant.

16 Me PIERRE LAPOINTE :

17 Écoutez...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On a un témoin à terminer.

20 Me PIERRE LAPOINTE :

21 Les personnes concernées n'ont pas eu... ou les
22 personnes qui pourraient être concernées par la
23 requête n'ont pas vu la requête compte tenu qu'on
24 vous demande d'abord d'ordonner la non-diffusion ou
25 la non-publication de la requête elle-même. Alors,

1 c'est sûr que j'imagine qu'il va falloir s'entendre
2 sur un moment pour plaider cette requête-là. J'ai
3 discuté avec maître Lebel.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, maître Lebel.

6 Me PIERRE LAPOINTE :

7 Dès que... si vous accueillez les deux premières
8 conclusions de la requête, on va remettre aux
9 médias, de toute évidence, qui sont ceux qui ont un
10 intérêt plus direct sur cette question-là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, pour l'instant, ce que vous me demandez, ce
13 que vous voulez, c'est déposer la requête.

14 Me PIERRE LAPOINTE :

15 Et vous demander d'accueillir les deux premières
16 conclusions qui sont des conclusions de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me PIERRE LAPOINTE :

20 ... non-diffusion et non-publication, oui, de la
21 requête elle-même, pour des raisons évidentes là.
22 Alors, je vais, si vous me permettez, produire la
23 requête à votre greffière.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, Maître Lebel.

1 Me SONIA LEBEL :

2 Effectivement, Madame la Présidente, l'objet de...
3 le but de déposer la requête immédiatement ce matin
4 avant de commencer la suite avec le témoin que vous
5 êtes en train d'entendre, c'est pour nous permettre
6 effectivement d'avoir cette première ordonnance qui
7 nous permettra de libérer la requête auprès de mes
8 collègues des médias et de se retirer et de
9 discuter là de la suite des événements avec eux
10 pour voir comment on va pouvoir là, si vous
11 voulez...

12 Me PIERRE LAPOINTE :

13 Faire la suite des choses.

14 Me SONIA LEBEL :

15 Exactement.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Avec votre permission, Madame la Présidente, Martin
18 St-Jean pour la Ville de Montréal. J'aimerais
19 savoir si cette requête-là, dans la mesure où les
20 participants pourraient être intéressés par son
21 contenu qui ne nous a pas été communiqué, bien
22 évidemment, j'aimerais savoir s'il sera approprié
23 que les participants puissent en avoir copie.

24 Me PIERRE LAPOINTE :

25 C'est difficile pour moi d'évaluer ça. Nous, on

1 conçoit clairement que les médias vont être les
2 premiers concernés. Je ne crois pas, je ne veux pas
3 induire personne en erreur, mais je ne crois pas
4 que les autres participants - remarquez que je ne
5 les connais pas tous, tous directement, mais je ne
6 crois pas que les autres participants puissent être
7 intéressés par cette requête-là, mais j'imagine que
8 s'ils le sont...

9 Me SONIA LEBEL :

10 À première vue, non, Madame...

11 Me PIERRE LAPOINTE :

12 À première vue, non.

13 Me SONIA LEBEL :

14 À première vue, non, Madame la Présidente, mais il
15 est évident qu'on va faire cet exercice-là et on va
16 s'assurer que les personnes qui ont besoin de
17 l'avoir vont l'avoir et notre but n'est pas de
18 priver personne. Donc, s'il n'y a pas de problème à
19 distribuer des copies, ça va être fait.

20 Me PIERRE LAPOINTE :

21 Ah! Ça, c'est clair, nous, on ne s'objectera pas à
22 ça.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Non, du tout.

25

1 Me PIERRE LAPOINTE :

2 L'idée c'est qu'à première vue, il ne semble pas
3 que c'est pertinent à d'autres personnes que les
4 médias.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je me fie à l'expérience, à l'intégrité et au
7 professionnalisme des avocats de PCP et les avocats
8 de la Commission et qu'ils sauront se gouverner en
9 conséquence avec la requête, de telle sorte que,
10 pour le moment, la requête elle-même, il y aura
11 donc une interdiction de diffusion et une
12 interdiction de publication de la requête elle-
13 même.

14 Me PIERRE LAPOINTE :

15 Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Remet une copie.

18 Me PIERRE LAPOINTE :

19 Nous avons une seconde requête à produire à la
20 Commission.

21 LA GREFFIÈRE :

22 (Inaudible)

23 Me PIERRE LAPOINTE :

24 Non, c'est vrai, je ne devrais pas, c'est une
25 mauvaise habitude. Nous avons une seconde requête,

1 mais qui n'est pas présentable pour l'instant. Ça
2 présume de difficultés possibles dans le futur. On
3 voulait s'assurer que ces difficultés-là là ne se
4 produiraient pas. Alors, on produit une requête
5 qu'on n'a pas l'intention de plaider pour
6 l'instant. Si la question devient pertinente avec
7 les témoins qui s'en viennent, on reviendra devant
8 vous pour vous... pour vous signaler...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mais, avec respect, Maître Lapointe, si la requête
11 n'est pas pertinente pour l'instant...

12 Me PIERRE LAPOINTE :

13 Elle peut potentiellement l'être. Mais ce que je
14 veux dire, c'est que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien oui, je comprends, mais...

17 Me PIERRE LAPOINTE :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ...le Tribunal est suffisamment intéressé par des
21 choses pertinentes, et qui la concernent
22 maintenant, pour ne pas prendre sur elle des choses
23 qui ne le sont pas ou qui le deviendront
24 potentiellement par la suite.

25

1 Me PIERRE LAPOINTE :

2 J'en conviens. Alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me PIERRE LAPOINTE :

6 On produira la requête en temps et lieu.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Alors, est-ce que ça... Je présume que...

9 O.K. Alors allez-y, continuez...

10 Me SONIA LEBEL :

11 Bien, effectivement, ça termine. Ce que je vais

12 faire, c'est que je vais m'affairer à faire des

13 copies pour les gens qui en ont besoin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me SONIA LEBEL :

17 Et on pourra revenir devant vous quand on aura...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Est-ce que quelqu'un d'autre voulait ajouter

20 quelque chose par rapport à ça? Par rapport à cette

21 requête-là, pour l'instant?

22 Me MAX BANTEY :

23 Madame la Présidente, après avoir pris connaissance

24 de la requête, j'aimerais me réserver le droit de

25 vous demander de lever l'interdit de publication

1 temporelle que vous venez de prononcer. Parce que
2 je me pose la question : si les motifs à l'appui de
3 la requête sont déjà dans le domaine public...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est sûr que vous pourrez plaider en temps et lieu
6 sur la requête, mais pour l'instant, avant de
7 débattre la requête, je pense qu'à titre préventif,
8 il y a lieu de prononcer une interdiction de
9 diffusion et de publication. Mais c'est sûr que
10 vous avez, vous allez avoir l'occasion de vous
11 prononcer sur le fond de la requête.

12 Me MARK BENTEY :

13 Oui, sur le fond, mais même sur l'ordonnance que
14 vous venez de prononcer...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Hum, hum?

17 Me MARK BENTEY :

18 ... j'aimerais me réserver le droit de vous
19 demander de lever l'interdit de publication si je
20 m'aperçois que cette ordonnance-là n'est pas
21 vraiment nécessaire.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui. Mais c'est parce que vous plaidez ça quand
24 le moment va être venu de plaider la requête, là. À
25 toutes fins pratiques, là, ça va être en même

1 temps.

2 Me MARK BENTEY :

3 Très bien, Madame.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Alors, est-ce qu'on est prêt à recommencer
6 avec l'audition du témoin?

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 Si vous voulez vous lever pour être assermenté,
13 s'il vous plaît?

14

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-septième (27ième)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ÉRIC VECCHIO, policier au SPVM, matricule #4257.

7

8 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DENIS GALLANT :

11 Merci, alors bon matin, Madame la Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bon matin.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Bonjour.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Monsieur le Commissaire

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[1]** Bon matin, Monsieur Vecchio.

20 R. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Alors, je vais demander à madame Blanchette de nous
23 remettre la dernière pièce qui a été déposée hier.

24 Non. L'avant-dernière pièce, plutôt. Alors, c'est

25 le vidéo du Cosenza en date du vingt-quatre (24)

1 décembre deux mille cinq (2005), caméra 2, qui
2 était la pièce 12P-167. Et quinze heures seize
3 cinquante-huit (15h16:58), alors...

4

5 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[2]** Et vous décriviez les gens qui étaient, si mon
7 souvenir est exact, que la personne tout de noir
8 vêtue qui est debout, face à une table composée de
9 quelques personnes, est monsieur Francesco Arcadi.
10 Exact?

11 R. Effectivement, si on...

12 Q. **[3]** Parfait. Et vous avez... On a commencé à parler
13 de personnes, notamment de monsieur Moreno Gallo,
14 et je vous avais interrompu pour vous demander
15 c'était qui, Moreno Gallo, et également une
16 personne est entrée dans la pièce, qui est le nom
17 de Tony Mucci.

18 R. Effectivement.

19 Q. **[4]** Et, juste pour récapituler, ces deux personnes-
20 là sont des membres du COTI de longue date au
21 Canada, et notamment, ces gens-là, ces deux
22 personnes-là étaient des figures de proue du clan
23 Cotroni-Violi. C'est exact?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[5]** Parfait. Alors, ces gens-là vont se rencontrer,

1 là, techniquement, pendant le party de Noël au
2 Cosenza, un petit peu plus tard en après-midi, donc
3 aux alentours de quinze heures (15 h 00), et vont
4 se rendre, à un moment donné, dans la pièce numéro
5 3. Et je demanderais à madame Blanchette d'aller à
6 quinze heures dix-sept (15 h 17), s'il vous plaît.
7 Dix-sept (17). Non mais, pas dans la pièce numéro
8 3, dans la pièce numéro 2, mais à quinze heures
9 dix-sept (15 h 17). Bon, laissez rouler, il est
10 seize cinquante-huit (16:58), là.

11 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

12 R. Donc, on voit toujours monsieur Arcadi qui est de
13 dos, et à sa gauche, assis, on a monsieur Moreno
14 Gallo. Et voici monsieur Mucci qui se lève, et qui
15 vient de passer dans le cadre de porte.

16 Q. **[6]** Dans la porte, en même temps quand monsieur
17 Mucci est parti...

18 R. On avait...

19 Q. **[7]** ... est-ce qu'on a vu monsieur Nicolo Rizzuto
20 senior?

21 R. Je n'ai pas...

22 Q. **[8]** Vous n'avez pas remarqué là-dedans?

23 R. Je n'ai pas remarqué. C'est possible. Donc, on a
24 retour de monsieur Mucci, et on voit monsieur Gallo
25 qui vient de se lever, et qui se dirige vers la

1 pièce arrière. Suivi de monsieur Sollecito et
2 monsieur Mucci.

3 Q. [9] Parfait. Donc, à la même heure, Madame
4 Blanchette, je vous demanderais la caméra 3.

5 R. Donc, on a monsieur Arcadi qui rentre dans la
6 pièce, suivi de monsieur Sollecito, monsieur Gallo
7 et monsieur Mucci, qui prennent tous place alentour
8 de la table. On peut évidemment voir un sac sur la
9 table.

10 Q. [10] On comprend également que le micro n'est pas
11 allumé, la GRC n'a pas allumé le micro.

12 R. Effectivement. On voit maintenant un deuxième sac
13 qui a été ouvert, et une liasse d'argent qui a été
14 déposée. En fait, il y a quatre piles que monsieur
15 Sollecito a récupérées. On a vu aussi monsieur
16 Gallo récupérer un petit peu de... une ou deux
17 liasses qu'il a déposées dans son manteau. Dans la
18 poche interne de son manteau. Donc, il y a une
19 discussion qui débute, monsieur Mucci a quitté
20 momentanément et revient en compagnie de monsieur
21 Nicolo senior. On voit que monsieur Sollecito a
22 remis les liasses d'argent à monsieur Rizzuto. On
23 voit qu'il y a une conversation quand même assez
24 détendue.

25 Donc, on voit monsieur Rizzuto qui, encore

1 une fois, vient placer les billets dans son bas et
2 dépose deux liasses d'argent sur la table. Donc il
3 a récupéré les deux autres liasses d'argent et les
4 dissimule dans ses bas, comme il le fait à
5 l'habitude.

6 On a monsieur Arcadi qui est présentement
7 au téléphone à la droite de l'écran. Et on a le
8 retour de monsieur Arcadi à la table. Donc tous se
9 lèvent et vont quitter tranquillement la pièce
10 numéro 3.

11 Q. **[11]** On comprend qu'il est, veuillez, s'il vous
12 plaît, descendre votre curseur, s'il vous plaît, je
13 veux voir le temps restant. Donc ce vidéo-là le
14 temps d'enregistrement dans la pièce numéro 3 cette
15 journée-là est cinquante-huit (58) minutes total de
16 gens qui ont été filmés dans cette pièce-là. Il
17 reste, il y a cinquante-quatre minutes, cinquante-
18 sept secondes (54:57) déjà d'écoulées. C'est exact
19 de dire qu'il n'y aura plus personne cette journée-
20 là dans la pièce numéro 3?

21 R. Effectivement.

22 Q. **[12]** Parfait. Est-ce que je peux voir l'enquêteur,
23 s'il vous plaît? Merci. Vous avez, vous avez,
24 Monsieur Vecchio, vous avez, Monsieur Vecchio,
25 cette journée-là regardé l'ensemble du vidéo numéro

1 2 qui durait à peu près quatre heures?

2 R. Effectivement.

3 Q. **[13]** Vous avez regardé le vidéo de la pièce numéro
4 3 qui dure cinquante-huit (58) minutes, donc à peu
5 près une heure?

6 R. Effectivement.

7 Q. **[14]** Parfait. Vous êtes au courant que malgré qu'on
8 a donné le titre de tête dirigeante à Francesco Del
9 Balso et Lorenzo Giordano, que dans les fait ces
10 gens-là étaient considérés comme des « under
11 boss »?

12 R. Effectivement.

13 Q. **[15]** Effectivement. Dans, le vingt-quatre (24)
14 décembre deux mille cinq (2005), est-ce que
15 messieurs Del Balso et Giordano se sont présentés
16 au Cosenza?

17 R. En aucun moment je ne les ai vus.

18 Q. **[16]** Parfait. Nous allons quitter le Cosenza pour
19 le vingt-cinq (25) décembre deux mille cinq (2005),
20 vous avez dit dans votre témoignage hier que vous
21 et une équipe restreinte de policiers qui sont
22 maintenant assignés comme enquêteurs à la
23 Commission, à notre présente Commission, avez
24 analysé la preuve que la GRC vous a fournie suite à
25 nos demandes et à nos assignations que les

1 Commissaires ont signé. C'est exact?

2 R. Effectivement.

3 Q. **[17]** Parfait. Avez-vous été mis au courant de
4 retour de plaques numérogiques qui ont été prises
5 par la GRC dans le stationnement du Cosenza pendant
6 la durée de l'enquête?

7 R. Effectivement, je sais personnellement qu'il y a un
8 document qui existe.

9 Q. **[18]** O.K. Ce document-là je vais vous demander,
10 Monsieur Vecchio, et Madame la Présidente compte
11 tenu de notre mandat de protéger les enquêtes en
12 cours, je ne déposerai en aucun temps ce document-
13 là, mais parce qu'il y a d'autre chose dans ce
14 document-là, mais je demanderais par contre que
15 monsieur Vecchio nous dise les plaques qui ont été
16 prélevées pendant l'enquête dans le stationnement
17 du Cosenza et les retours de plaques qu'on appelle,
18 c'est-à-dire quand un policier enquête, prend la
19 plaque et les recherches qu'il fait et le retour, à
20 qui appartient le véhicule, vous allez faire ça?

21 R. Bien, je vais le faire, par contre, c'est sûr que
22 les plaques comme telles, je n'ai pas les plaques
23 de tous les véhicules qui ont été enquêtés. J'ai
24 juste les retours sur à quelle compagnie les
25 plaques étaient... étaient liées. La seule chose,

1 dans le document que j'ai, on commence au numéro 7,
2 je veux juste m'assurer, là, qu'on est bien...

3 Q. [19] C'est parce que j'ai épuré le document pour le
4 protéger pour les enquêtes en cours, d'accord?

5 R. O.K. Donc, dans le document, qui a été fourni par
6 la GRC, on avait une liste de compagnies dont les
7 véhicules ont été enquêtés dans le stationnement
8 face au Club social Cosenza ou le Club Cattolica
9 Eraclea. Je ne sais pas, à ce moment-là, quel nom
10 il portait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître, juste une question.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que je comprends que... vous dites que le
17 document a été épuré. Est-ce qu'il est totalement
18 épuré?

19 Me DENIS GALLANT :

20 C'est-à-dire, ce que j'ai... totalement épuré, je
21 parle par nous, là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Pour protéger les enquêtes en cours; ce que je

1 viens de remettre à monsieur Vecchio, c'est en lien
2 avec des entrepreneurs en construction.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me DENIS GALLANT :

6 On doit respecter les enquêtes en cours puis il y a
7 également, également, la protection des tiers
8 innocents.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je suis parfaitement d'accord avec ça. Mais ce que
11 je veux dire c'est, est-ce que...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Je ne veux pas le déposer. Non, je comprends votre
14 question mais il y a des risques et je ne veux pas
15 nuire à une enquête en cours.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bon. Alors donc...

18 Me DENIS GALLANT :

19 Je demande à monsieur Vecchio de faire lecture.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 D'énumérer les plaques numérogiques que nous
22 allons prendre en note. Parfait.

23 Me DENIS GALLANT :

24 C'est ça.

25 R. Bien, en fait, je n'ai pas les plaques.

1 Q. [20] Vous avez les retours, il y a les retours.

2 R. J'ai les retours. Donc, on a fait un genre de
3 tableau ou une liste de toutes les compagnies de
4 construction auxquelles des véhicules ont été...
5 ont été enquêtés, dans le stationnement avant. Il
6 faut se mettre dans le contexte, le stationnement
7 avant est un stationnement public et il y a quand
8 même d'autres commerces, par contre, on a fait une
9 nomenclature des véhicules. Et j'ai des compagnies,
10 comme Club céramique Gagliardi, qui a été enquêté,
11 en face. J'ai Construction Civicon. J'ai des
12 véhicules de Construction Frank Catania et
13 associés, qui ont été enquêtés là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [21] Monsieur Vecchio, je vois que certains avocats
16 prennent des notes, peut-être que vous pourriez
17 ralentir le débit.

18 R. O.K. Donc, si je reviens, il y a Construction Frank
19 Catania et associés, j'ai Construction Garnier,
20 j'ai Construction Joseph Borsellino, j'ai
21 Construction Larocca, j'ai Construction LPG, j'ai
22 Les Constructions Novotech, j'ai Construction
23 Priorité, j'ai Construction San Massimo, j'ai
24 Construction Timberstone, Entreprise de
25 construction VHR, Construction Tyron, j'ai les

1 Entreprises construction et d'excavation Mottillo,
2 Électricité Northern, Entrepreneurs électriciens
3 Frank Fiore & Fils, Les Entreprises FMAC, les
4 Expertises Marcogliese et associés, Les Finitions
5 intérieures G. Lanny, Les Finitions de murs secs
6 Picarazzi, j'ai le Groupe Triac Son. Les Céramiques
7 Esthétiques, Les Constructions Infrabec, Les
8 Constructions Oakwood, Les Entreprises Catcan, Les
9 Entreprises...

10 Q. **[22]** Pouvez-vous encore réduire le débit, s'il vous
11 plaît.

12 R. Oui, Madame la Présidente. Les Entreprises Duroc,
13 Les Entreprises Unival, Les Habitations Presti, Les
14 Murs secs Iona, Les Paysagistes NDC incorporée, Les
15 Peintres Multicouleurs, Les Peintres Filmar, les
16 Peintures Premières, Menuiserie Cattolica, Mivela
17 Construction, les Panneaux de revêtement Vito,
18 Pavages A.T.G., Pavage CSF, Pavage l'Étoile Bleue,
19 le Groupe Paramount, Pavage SP, Les Pavages
20 Tallarita, Pavage Tu-Val, Pavages North Star,
21 Paysagiste PL, Paysagistes Ramco, Plancher Mirage
22 André Villeneuve, Plomberie Dérítec, Plomberie et
23 Chauffage Riviera, Plomberie Europe, R-2000
24 Ébénisterie architecturale, Sherilyn (sic), Silman
25 Rénovation, Silman Construction, Spectrum

1 Électrique, Construction Renda, Tilmar
2 Internationale, Construction Ulisse.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[23]** Vous allez entrer dans des compagnies à
5 numéro, je vais vous demander ce qui... les raisons
6 sociales au registre des entreprises correspondant
7 à ces numéros... ces compagnies à numéro, s'il vous
8 plaît.

9 R. Bien, en fait, on ne les a pas tous. On a le genre
10 d'activité dans lequel elles sont.

11 Q. **[24]** Bien, c'est ça. Bien, plus, le genre. Si vous
12 n'avez pas la raison sociale, le genre d'activité.

13 R. Donc :

14 2427-6347 Québec inc., qui est une compagnie de
15 pavage et d'entretien paysager;

16 9054-5047 Québec inc., une compagnie de maçonnerie;

17 9059-5729 Québec inc., plomberie et chauffage;

18 9060-4661 Québec inc., une compagnie de pavage

19 encore une fois;

20 9075-3856 Québec inc., construction, entrepreneur,
21 excavation, égout, aqueduc, génie civil;

22 9079-0346 Québec inc., excavation et déneigement;

23 9106-8510 Québec inc., (toujours), rénovation
24 immobilière;

25 9107-9301 Québec inc., entrepreneur général en

1 construction;
2 2856794 Canada inc., entrepreneur en climatisation;
3 2870258 Canada inc., finisseur de métaux;
4 4025032 Canada inc., entrepreneur général;
5 Et c'est le dernier que j'ai sur la liste.

6 Q. **[25]** Parfait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pour ceux qui n'ont pas été capables de suivre
9 toute la liste, vous n'avez qu'à aller sur notre site
10 ou sur la transcription qui est fournie peu de
11 temps après.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[26]** D'autres choses à ajouter, Monsieur Vecchio?

14 R. Non.

15 Q. **[27]** Ce sera mes questions, Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que quelqu'un a des contre-interrogatoires?

18

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

20 Q. **[28]** Bon matin, Monsieur Vecchio. Martin St-Jean
21 pour la Ville de Montréal. Il ne s'agira pas d'un
22 contre-interrogatoire, mais j'aurais quelques
23 questions peut-être pour vous permettre d'élaborer
24 un peu plus sur le témoignage que vous avez rendu
25 hier.

1 R. Allez-y!

2 Q. **[29]** On voit de votre curriculum vitae que vous
3 êtes à l'emploi de la Ville de Montréal, du Service
4 de police depuis plus de vingt (20) ans.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[30]** Et j'aimerais savoir, au fil de votre
7 carrière, on a vu que vous avez travaillé avec le
8 Service canadien de renseignements criminels. On a
9 parlé de prêt. Vous n'êtes pas choqué par ça,
10 mais...

11 R. Non.

12 Q. **[31]** J'aimerais savoir de quelle façon exactement
13 ces prêts-là du Service de police se font à
14 d'autres corps policiers ou à d'autres entités?

15 R. Habituellement, c'est suite à un protocole
16 d'entente entre les parties. Donc, habituellement,
17 si je ne me trompe pas, c'est des ententes qui sont
18 tripartites ou quadripartites, ça veut dire, le
19 Service de police, la personne qui demande le prêt
20 de service, la personne qui est directement
21 impliquée et habituellement la Fraternité des
22 policiers, le SPVM. Ce sont habituellement dans les
23 protocoles, les parties qui sont impliquées. C'est
24 clair que les modalités sont établies
25 habituellement par les personnes, là, soit le corps

1 de police de la Ville de Montréal et l'entité qui
2 demande le prêt de service. On s'entend, les
3 particularités de l'entente, du protocole, c'est
4 eux qui le règle plus. Par contre, le protocole est
5 quand même assujetti à l'entente en incluant aussi
6 la Fraternité des policiers et l'individu
7 directement relié par le prêt de service.

8 Q. **[32]** Donc, dans votre cas, est-ce que vous êtes
9 disons la première personne contactée et recrutée
10 par cet organisme-là et vous remontez votre chaîne
11 de commandement ou c'est plutôt d'un point de vue
12 administratif que ça se fait...

13 R. Effectivement.

14 Q. **[33]** ... et on vous...

15 R. Oui, effectivement, c'est l'autre façon, c'est la
16 demande est faite au Service de police, et le
17 Service de police habituellement vient cibler
18 certains individus qui pourraient remplir la
19 fonction. Et à un moment donné, ton téléphone sonne
20 et on t'offre un poste. Là, après ça, les
21 négociations débutent, parce que ça ne veut pas
22 dire que la personne est toujours intéressée à y
23 aller.

24 Q. **[34]** Dans votre cas, ça nécessitait entre autre
25 chose un relogement?

1 R. Bien, une relocalisation, effectivement. Moi, la
2 première fois qu'on m'a offert le poste, soit au
3 mois de mars ou avril deux mille un (2001), si je
4 ne me trompe pas, ce n'est pas quelque chose qui
5 m'intéressait vraiment, justement parce que je
6 venais d'être promu, je venais de quitter les
7 Stupéfiants. Donc, un petit peu de stabilité aurait
8 été la bienvenue. Par contre, après six mois, j'ai
9 décidé quand même d'accéder à cette fonction-là.

10 Q. [35] Et le poste était toujours disponible?

11 R. Le poste était toujours disponible.

12 Q. [36] Alors, ça s'inscrit dans un esprit de
13 collaboration avec les différents corps
14 policiers...

15 R. Effectivement.

16 Q. [37] ... qui oeuvrent dans ce domaine-là?

17 R. Effectivement.

18 Q. [38] Si on se rapporte plus récemment, votre
19 témoignage hier a été à l'effet que c'est au mois
20 de juillet de cette année, que vous êtes, encore
21 une fois j'utilise l'expression - en prêt - pour
22 les fins des travaux de la Commission. J'imagine
23 que le même processus de collaboration entre le
24 personnel de la Commission et le corps de police
25 que vous avez décrit s'est mis en place à ce

1 moment-là?

2 R. Je ne peux pas vous dire exactement quand que le
3 processus s'est mis en marche, mais c'est au mois,
4 à la fin de juin, début juillet que j'ai eu une
5 offre de venir ici, on m'a demandé si j'étais
6 intéressé à participer à la Commission et j'ai
7 accepté volontiers.

8 Q. **[39]** Et c'est vos supérieurs au Service de police
9 de la Ville de Montréal qui vous ont approché avec
10 cette proposition-là?

11 R. Oui, supérieurs, par contre je ne peux pas dire que
12 je n'avais pas eu un téléphone avant pour me
13 demander si j'étais intéressé.

14 Q. **[40]** Si vous étiez intéressé?

15 R. Oui.

16 Q. **[41]** O.K. Juste pour nous situer encore une fois
17 dans votre, dans votre expérience professionnelle,
18 on voit de votre curriculum vitae que de deux mille
19 neuf (2009) à juillet de cette année, vous étiez
20 affecté au module stupéfiants nord du SPVM?

21 R. Effectivement, à titre de superviseur.

22 Q. **[42]** À titre de superviseur. Est-ce que dans le
23 cadre de ces fonctions-là, vous étiez appelé à
24 travailler également dans le domaine disons du
25 crime organisé, qu'il s'agisse du COTI, des gangs

1 de rue, motards?

2 R. Effectivement, dans différents projets, on avait
3 tendance à cibler, là, des endroits de vente de
4 stupéfiants, souvent reliés au crime organisé
5 italien, des réseaux de distribution et clairement
6 on a travaillé d'arrache-pied là, dans le projet
7 Impact dans le but de satisfaire un peu les besoins
8 de l'unité des incendies criminels. Donc on ciblait
9 vraiment des endroits reliés stupéfiants, souvent
10 reliés aux Italiens, du fait que les événements
11 d'incendies criminels se passaient dans des cafés
12 espressos. Donc on a vraiment ciblé, à un moment
13 donné, là, les endroits de distribution de
14 stupéfiants reliés au crime organisé italien,
15 effectivement.

16 Q. **[43]** Alors au fil des dix (10), douze (12)
17 dernières années vous avez constamment appelé à
18 travailler dans un domaine où selon ce que vous
19 avez témoigné était au coeur de vos activités
20 professionnelles?

21 R. Effectivement, et de par le travail et par le fait
22 que j'ai toujours gardé un oeil ouvert sur ce qui
23 se passait sur le crime organisé italien à
24 Montréal.

25 Q. **[44]** O.K. Dans le cadre de votre témoignage hier,

1 vous avez identifié certains entrepreneurs qui
2 oeuvrent dans la région de Montréal, vous avez
3 identifié monsieur Paolo Catania, d'entreprise
4 Catcan, à ne pas confondre avec F. Catania
5 Construction...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[45]** ... et bien évidemment on a vu à de nombreuses
8 reprises monsieur Milioto qui était, comme vous
9 l'avez dit, président de Construction Mivela et
10 également monsieur Andreoli de Canbec, vous nous
11 avez fait état de vos relations personnelles en
12 matière de déneigement au fil des dernières années.
13 Quant à Catcan, l'entreprise Catcan et ces autres
14 entreprises que vous avez ciblées comme étant
15 actives à Montréal...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[46]** ... et je pense notamment à Catcan, vous avez
18 mentionné si je ne m'abuse ses activités plus
19 spécifiquement dans l'arrondissement Verdun, de
20 nombreux contrats. Je pense, et vous me corrigerez,
21 là, dans une période de deux mille six (2006) à
22 deux mille neuf (2009), avez-vous un ordre de
23 grandeur de...?

24 R. Je ne peux pas vous dire exactement combien de
25 contrats monsieur, bien la compagnie Catcan...

1 Q. **[47]** Catcan?

2 R. ... a eu dans l'arrondissement Verdun, mais d'après
3 les informations recueillies lors de nos enquêtes,
4 on nous disait que l'arrondissement Verdun n'était
5 réservé qu'à Catcan.

6 Q. **[48]** Bon, si je vous disais moi qu'environ sur une
7 période de trois ans, de deux mille six (2006) à
8 deux mille neuf (2009), là, environ quatre-vingt
9 pour cent (80 %) des contrats octroyés étaient à
10 l'entreprise Catcan, est-ce que c'est quelque chose
11 qui vous surprendrait?

12 R. Non, ça ne me surprend pas.

13 Q. **[49]** Si je vous disais également quant à
14 Construction Mivela que dans la même période de
15 temps, disons à partir de deux mille quatre (2004),
16 deux mille cinq (2005), on parle de plusieurs
17 dizaines de contrats, de plusieurs dizaines de
18 millions de dollars, est-ce que c'est quelque chose
19 qui est à votre connaissance?

20 R. Oui, ça c'est à ma connaissance. En plus, je
21 pourrais vous rajouter que la fille à monsieur
22 Milioto travaillait à la Ville de Montréal à titre
23 d'ingénieur durant une certaine période. Elle a
24 maintenant quitté, mais elle travaillait chez vous
25 aussi.

1 Q. **[50]** Chez nous?

2 R. Hum, hum. À la Ville.

3 Q. **[51]** À la Ville. Et vous vous êtes au Service de
4 police de la Ville de Montréal?

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[52]** O.K. Et du fait que madame Milioto travaillait
7 à la Ville de Montréal, qu'est-ce qu'on infère?

8 R. Qu'est-ce qu'on infère? Bien elle avait quand même
9 une entrée à la Ville de Montréal à titre
10 d'ingénieure.

11 Q. **[53]** D'accord. Quant à Canbec, encore une fois, une
12 entreprise qui a plusieurs contrats de plusieurs
13 dizaines de millions de dollars?

14 R. Je ne suis pas au fait de combien de contrats
15 Canbec a... a ici à Montréal. Par contre,
16 d'expérience comme j'ai raconté, dans les années
17 quatre-vingt-treize (93), quatre-vingt-quatorze
18 (94), quand les camions de Canbec étaient...

19 Q. **[54]** Étaient présents?

20 R. ... étaient présents et étaient, étaient occupés à
21 faire le déneigement du centre-ville de Montréal où
22 je travaillais.

23 Q. **[55]** Avez-vous pris connaissance du témoignage de
24 monsieur Amato la semaine dernière qui est affecté
25 à la Police régionale de York?

1 R. Non, je connais monsieur Amato, mais je n'ai pas
2 vraiment pris connaissance de son témoignage comme
3 tel.

4 Q. **[56]** Il nous disait que le crime organisé profite
5 fréquemment de processus d'appels d'offres pour
6 soumettre des soumissions ou enfin une offre de
7 prix qui à certains égards est en bas du prix
8 coûtant, de façon à pouvoir remporter la mise et
9 procéder dans ce cadre-là à un exercice en fait de
10 blanchiment d'argent. Est-ce que c'est quelque
11 chose que... avec lequel vous êtes familier?

12 R. Ce n'est pas quelque chose que moi j'ai vu
13 personnellement.

14 Q. **[57]** On a entendu madame Tenti et maître Lebel dans
15 son allocution d'ouverture nous dire que le crime
16 organisé ne crée pas d'opportunités, mais profite
17 de celles qui sont présentes. Est-ce que d'un point
18 de vue professionnel quant à vos connaissances,
19 est-ce que le processus d'octroi de contrat au plus
20 bas soumissionnaire conforme peut représenter une
21 opportunité pour le crime organisé?

22 R. Ça dépend toujours, le plus bas soumissionnaire
23 conforme à combien on situe sa soumission. Le
24 principe que nous avons vu depuis, depuis que nous
25 analysons les données, c'est que le plus bas

1 soumissionnaire conforme était et de beaucoup,
2 au-delà du prix réel de la... du travail à
3 effectuer. Donc, le système qui avait été mis en
4 place ou... puis je ne peux pas dire qu'il ne l'est
5 pas maintenant, je ne peux pas vous le dire parce
6 que je n'ai pas cette donnée-là. Par contre, la
7 façon qu'on fonctionnait, c'est que le plus bas
8 soumissionnaire était environ trente pour cent
9 (30 %) plus haut que le coût réel du projet. Donc,
10 à ce moment-là, est-ce que le plus bas
11 soumissionnaire conforme est vraiment la
12 personne... la personne à qui donner le contrat?

13 Dans le système dans lequel on fonctionnait
14 ou dans lequel on fonctionne, oui, c'est comme ça
15 que ça... c'est le système, c'est comme ça qu'on
16 octroyait le contrat. Par contre, peut-être la
17 Commission, éventuellement, sera à même de
18 démontrer que ce plus bas soumissionnaire conforme
19 là...

20 Q. **[58]** Aurait pu être plus bas.

21 R. Aurait pu être beaucoup plus bas.

22 Q. **[59]** O.K. Je crois comprendre de votre témoignage
23 d'hier et de ce matin que votre mandat consistait à
24 identifier des entrepreneurs par le truchement,
25 entre autres, des visionnements des bandes vidéo

1 qu'on a vues, bandes audio qu'on a écoutées, dans
2 le cadre de l'opération Colisée. Et... Allez-y,
3 pardon.

4 R. Bien, en fait, c'était de faire l'analyse de tout
5 ce que la GRC nous avait remis ou... Et, ensuite de
6 ça, de vraiment cibler et de répéter des demandes
7 dans le but de vraiment cibler, là, ce qu'on ne
8 croyait pas normal.

9 Q. **[60]** D'accord. Mais est-ce que votre mandat se
10 limitait, dans le contexte des travaux de la
11 Commission, à identifier des entrepreneurs ou vous
12 aviez également le mandat d'identifier d'autres
13 individus qui pouvaient être, sans être des
14 entrepreneurs, quand même reliés au monde de la
15 construction?

16 R. Bien, en fait, ce mandat-là était une facette de
17 notre travail. Évidemment, mon témoignage ne
18 termine pas ma présence à la Commission, il y a
19 beaucoup d'autres dossiers que je vais être...

20 Q. **[61]** Dans lesquels vous êtes impliqué?

21 R. Je suis impliqué. Donc, il y a d'autres choses qui
22 vont me tenir occupé dans la prochaine année. Par
23 contre, évidemment, avec le temps que nous avons,
24 parce qu'on revient tout le temps avec le principe
25 du temps, moi, je suis là depuis le mois de juillet

1 deux mille douze (2012), donc ça ne fait pas
2 tellement longtemps. Les premiers policiers qui
3 sont arrivés ici, sont arrivés à la fin deux mille
4 onze (2011). Et, ensuite de ça, on a vécu un petit
5 peu, là, les... on est à même de constater les
6 petites difficultés qu'on a eues à obtenir les
7 bandes vidéo. Donc, maintenant, l'arrivage des
8 bandes vidéo se fait, il faut comprendre aussi que
9 l'arrivage n'est pas instantané. Nos demandes,
10 évidemment, ça prend des ressources, là, humaines
11 pour nous fournir ces demandes-là ou pour répond
12 re à ces demandes-là, donc ce n'est pas
13 instantané. Et c'est pour ça qu'hier, dans le
14 témoignage, j'ai dit qu'on continuait à bonifier
15 cette preuve-là. Par contre, aujourd'hui, au moment
16 où on se parle, des vidéos qu'on a ciblées, les
17 personnes qui ont été identifiées sont celles-là.
18 Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas en identifier
19 d'autres, mais au moment où on se parle, c'est les
20 personnes qui ont été identifiées.

21 Q. **[62]** O.K. Dans le moment on a vu, là, quelques
22 dizaines, peut-être même quelques centaines de
23 personnes sur les bandes vidéo.

24 R. Effectivement.

25 Q. **[63]** Il y a, environ, au dernier décompte, neuf

1 entrepreneurs qu'on est en mesure d'identifier, je
2 pense, catégoriquement?

3 R. Hum hum.

4 Q. **[64]** Êtes-vous en mesure, au visionnement de ces
5 bandes vidéo là, d'identifier d'autres individus
6 qui, d'une façon ou d'une autre, sont impliqués
7 dans le domaine de la construction?

8 R. Il y a qui, possiblement, sont ces personnes-là.

9 Q. **[65]** Et ça fait partie de cette continuation...

10 R. Effectivement.

11 Q. **[66]** ... de votre enquête?

12 R. Par contre, des fois, c'est l'identification
13 exacte, demande peut-être des vérifications
14 supplémentaires. Et, ensuite, aussi, il faut
15 vérifier dans quel domaine elles sont impliquées.
16 On peut être impliqué dans le domaine de la
17 construction, mais pas nécessairement dans l'octroi
18 de contrats publics.

19 Q. **[67]** Oui.

20 R. Et là, est la différence, là, où on a scindé pour
21 présenter ceux impliqués dans l'octroi des contrats
22 publics, pour l'instant. Par contre, le travail se
23 continue.

24 Q. **[68]** Je comprends. Voilà mes questions. Je vous
25 remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce qu'il y a d'autres... Maître Rochefort?

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Oui.

5

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Q. [69] Bonjour.

8 R. Bonjour.

9 Q. [70] Vous nous avez montré des entrepreneurs en
10 construction qui se rendaient dans la pièce numéro
11 3, le petit bureau.

12 R. Effectivement.

13 Q. [71] Est-ce qu'il y avait, selon les films que vous
14 avez visionnés, des personnes autres que des
15 entrepreneurs en construction qui se sont rendus
16 aussi dans cette pièce-là?

17 R. Sûrement, parce que, des visionnements que j'ai
18 faits de la pièce 3, il y a plusieurs individus que
19 je ne suis pas en mesure d'identifier aujourd'hui.
20 Qui sont peut-être du domaine de la construction,
21 mais je ne peux pas l'affirmer, je ne les connais
22 pas.

23 Q. [72] O.K. Mais il y en avait d'autres, autrement
24 dit...

25 R. Il y a eu d'autres individus, oui.

1 Q. **[73]** Et, les autres individus, est-ce qu'ils ont
2 contribué financièrement ou fait des échanges
3 d'argent?

4 R. Non.

5 Q. **[74]** O.K. La série de licences... de retours de
6 plaques que vous nous mentionnez, je présume que ce
7 n'est pas juste le vingt-quatre (24) décembre?

8 R. Non.

9 Q. **[75]** Parce qu'il y en a... Alors, c'est de quelle
10 période à quelle période?

11 R. Bien, ce document-là nous parvient de la GRC et
12 dans le cadre du projet Colisée, donc je présume
13 que c'est durant la période de Colisée. Là, de
14 quelle date exactement? Je ne peux pas vous le dire
15 parce que je ne suis pas au fait des dates exactes
16 du début de l'enquête et la fin de l'enquête; quand
17 leur surveillance a débuté, quand elle a terminé,
18 mais c'est dans le cadre du projet Colisée.

19 Q. **[76]** Vous estimeriez à une période de quoi...

20 R. On dit que le Colisée a duré cinq ans, je crois.

21 Q. **[77]** O.K.

22 R. Mais je ne peux pas vous donner l'ordre de grandeur
23 du document dans le...

24 Q. **[78]** Alors, les quelques dizaines de personnes, que
25 vous avez identifiées comme des entrepreneurs en

1 construction, se seraient rendues à l'endroit en
2 question sur une période, possiblement, de cinq
3 ans?

4 R. Non. Les vidéos... vous m'avez demandé la plaque.
5 Les vidéos ont été prises en deux mille quatre
6 (2004) et deux mille cinq (2005).

7 Q. **[79]** Oui. Mais les retours de plaques?

8 R. Je ne peux pas répondre à cette question-là, il
9 faudrait demander à quelqu'un de la GRC.

10 Q. **[80]** Est-ce que vous savez combien de commerces il
11 y avait dans le mail, le « strip » commercial en
12 question?

13 R. Je ne sais pas combien est-ce qu'il y en a, par
14 contre, le club social est situé, le premier de la
15 strip, donc, il y a une ruelle à côté. Donc,
16 j'imagine que ceux qui stationnent devant, ils vont
17 au Cosenza. Par contre, je ne peux pas vous dire,
18 encore là, il faudrait demander à la GRC si la
19 plaque a été prise cinq pieds (5 pi) plus loin ou
20 cinq pieds (5 pi) plus proche, mais c'est un mail,
21 un mail commercial, là, de taille moyenne, qui doit
22 avoir, je ne sais pas, moi, cinq, six, sept
23 commerces.

24 Q. **[81]** O.K. Et les plaques que vous nous donnez, vous
25 n'êtes pas en mesure de nous dire si elles sont

1 peut-être dans d'autres commerces ou dans le
2 Cosenza?

3 R. Non.

4 Q. **[82]** O.K. On a vu environ une demi-douzaine de
5 personnes faire des échanges d'argent dans la pièce
6 numéro 3, n'est-ce pas?

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[83]** Avez-vous idée du nombre de licences accordées
9 par la Régie du bâtiment du Québec?

10 R. Non. Je n'ai aucune idée.

11 Q. **[84]** Si je vous parlais de plus que vingt-cinq
12 mille (25 000), est-ce que ça vous paraît
13 plausible?

14 R. C'est possible. C'est vous qui le dites.

15 Q. **[85]** Et comme on a vu environ six personnes, est-ce
16 qu'on peut affirmer que ce que vous nous avez
17 dépeint, c'est marginal, et ce n'est pas
18 représentatif de l'ensemble de l'industrie, mais
19 uniquement d'un petit groupe d'individus?

20 R. Nous, qu'est-ce qu'on avance, c'est que la majorité
21 des entrepreneurs qui font affaire ici, à Montréal,
22 dans le milieu de l'excavation des égouts, dans le
23 fond qui obtiennent les contrats publics, sur une
24 dizaine, on en a six, au moins, sinon plus, qui se
25 présentent au Cosenza.

1 Q. **[86]** O.K.

2 R. C'est ce que nous avançons.

3 Q. **[87]** Mais si on regarde dans une vision globale de
4 l'industrie, est-ce que vous admettez que ce n'est
5 pas généralisé dans l'industrie, mais que c'est
6 quand même un faible pourcentage?

7 R. C'est assez difficile pour moi de vous dire ça. Il
8 faudrait savoir combien de compagnies qui font
9 partie de votre association font des travaux de
10 génie civil, d'infrastructures publiques à
11 Montréal, et s'il y en a d'autres qui le font et
12 qu'on n'a pas vues, c'est bien. Mais si la totalité
13 arrivent, se présentent là, on tire des
14 conclusions. C'est des simples conclusions que nous
15 tirons.

16 Q. **[88]** La question n'est pas seulement pour notre
17 association. Nous on a quinze mille (15 000)
18 membres, et nos partys de Noël ne ressemblent pas à
19 ça du tout, du tout. Mais si on vous dit qu'à la
20 Régie du bâtiment, il y a au moins vingt-cinq mille
21 (25 000) entrepreneurs qui ont reçu des licences, à
22 ce moment-là, est-ce qu'on admet que la preuve que
23 vous nous avez faite, c'est une demi-douzaine de
24 personnes qui seraient impliquées, et que par
25 conséquent, de cette preuve, on ne peut qu'inférer

1 que pour l'instant, ce que l'on a, c'est une infime
2 minorité de l'industrie, et que ce n'est pas
3 nécessairement représentatif de l'industrie?

4 R. Si c'est... Si c'est ce que vous tenez à dire est
5 le cas, oui. Moi, le parallèle que je vous fais,
6 c'est, si on fait le parallèle avec le nombre
7 d'entrepreneurs qui font les travaux en génie civil
8 à Montréal présentement, une bonne partie étaient
9 présents à ce party-là. Mais...

10 Q. [89] Ça ne répond pas à ma question. Ma question,
11 elle est très claire. Et je comprends que ça...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître, je pense que la... Au contraire, je pense
14 qu'il répond à votre question. Il vous dit, si vous
15 parlez d'une façon générale, vous avez raison, mais
16 si vous parlez de contrats publics, la majorité se
17 retrouvent au Cosenza, de ceux qui obtiennent des
18 contrats publics...

19 Me DANIEL ROCHEFORT :

20 Publics.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... dans les égouts, l'asphalte et l'excavation.

23 Me DANIEL ROCHEFORT :

24 Mais ma question ne concerne pas du tout les égouts
25 et l'asphalte. Ça concerne...

1 Me DENIS GALLANT :

2 Peut-être n'est-il pas le bon témoin pour répondre
3 à ça, justement.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Q. [90] O.K. Mais, en fait, on a vu une demi-douzaine
6 de personnes...

7 R. Effectivement.

8 Q. [91] ... faire des échanges d'argent.

9 R. Oui.

10 Q. [92] Essentiellement. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que quelqu'un d'autre veut poser des
13 questions?

14

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

16 J'aurai une petite question de précision. Ça ne
17 sera pas long.

18 Q. [93] Je vous ai demandé...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Prenez tout votre temps, Maître Boucher.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Non, ça va. Merci.

23 Q. [94] Je vous ai demandé hier de nous décrire le
24 bandeau qui était en haut de l'écran, et vous nous
25 avez dit que « CSC ON » ou « OFF »...

1 R. Oui, effectivement.

2 Q. [95] ... signifiait que le micro était ouvert ou
3 fermé. Et je n'ai pas revu les vidéos, là, ils
4 n'étaient pas disponibles hier soir, mais il m'a
5 semblé, quand on les a défilés, que peu d'entre
6 eux, on voyait que le micro était « on ». Quand on
7 voit le genre de transactions qui se font là, et je
8 fais vraiment appel à vous à titre d'expert
9 enquêteur, là, quand on voit le genre de
10 transactions comme celles qu'on voit là, qu'est-ce
11 qui justifie de ne pas écouter la conversation?

12 R. Écoutez, je ne veux pas... Je ne veux pas arriver
13 avec une explication pour la GRC. Moi,
14 l'explication que je pourrais vous...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître, c'est une question légale. Alors, ce qui
17 justifie de ne pas écouter la conversation, dans un
18 premier temps, c'est si la personne n'est pas une
19 personne ciblée, ils ne peuvent pas écouter la
20 conversation.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Ça, j'ai bien compris ça, mais plusieurs des films
23 qu'on a vus impliquaient des personnes qui étaient
24 visées par le mandat, c'est ce que nous avait
25 expliqué le monsieur de la GRC hier.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça c'est une autre question. Si vous voulez poser
3 votre question dans ce sens-là, c'est autre chose.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Mais c'était tout des... En fait, si on les a
6 filmés, je comprends qu'on pouvait aussi les
7 enregistrer.

8 R. Effectivement.

9 Q. [96] Bon. Et qu'est-ce qui justifierait, dans une
10 enquête, dans un moyen d'enquête, qu'on
11 n'enregistre pas les gens qu'on filme?

12 R. Bien, je pense que c'est une... C'est purement et
13 techniquement, opérationnellement parlant, je pense
14 que l'intérêt, dans ce dossier-là, comme on sait
15 tous, c'est un dossier de stupéfiants et un dossier
16 de paris sportifs, de « booking », de
17 « bookmaking ». Donc, selon moi, et ça c'est mon
18 opinion personnelle, je ne peux pas répondre
19 pour... je ne peux pas vous donner la vraie raison.
20 Moi, selon moi, selon mon expérience en écoute
21 électronique, si ces sessions-là n'ont pas été
22 ciblées, du fait que les joueurs principaux dans le
23 trafic de stupéfiants, et les joueurs principaux
24 dans les paris sportifs et dans le « bookmaking »,
25 n'étaient pas présents. Donc, on a classé,

1 probablement, ces vidéos-là et cette écoute-là, à
2 titre de non pertinents. Donc, c'est vraiment un
3 choix opérationnel de l'écouter ou de ne pas
4 l'écouter.

5 Si on ciblait des joueurs impliqués dans le
6 trafic de stupéfiants, c'était clair que nos
7 interlocuteurs, dans les vidéos que nous avons vus,
8 n'étaient pas des joueurs dans le trafic de
9 stupéfiants. Donc, peut-être que l'intérêt à ce
10 moment-là n'était pas là, ou l'objectif à atteindre
11 n'était pas celui-là.

12 Q. **[97]** C'est vraiment l'axe d'enquête qui avait été
13 déterminé par la GRC qui justifierait qu'on ait ou
14 pas enregistré ces...

15 R. Ça, c'est mon opinion à moi.

16 Q. **[98]** Oui.

17 R. Au niveau opérationnel, d'après l'expérience que
18 j'ai, c'est ce qui pourrait justifier pourquoi le
19 micro n'était pas allumé.

20 Q. **[99]** Ça va. Merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 D'autres questions? Est-ce que quelqu'un d'autre
23 veut poser des questions? Non. Bon. Parfait. Oui,
24 Maître Gallant.

25

1 RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

2 J'aurais des rectifications à faire. Je vais
3 montrer un document légal qui a été déposé dans le
4 dossier 500-73, qui est le dossier des têtes
5 dirigeantes, devant l'honorable juge Bonin. Et je
6 vais poser des questions spécifiques qui vont
7 répondre à peut-être des interrogations qui ont été
8 posées en contre-interrogatoire, si vous me le
9 permettez.

10 Q. **[100]** Vous allez nous donner, Monsieur Vecchio, les
11 dates dans lesquelles la GRC était autorisée à
12 prendre du vidéo au Cosenza?

13 R. Donc, le vidéo, à l'intérieur vous parlez?

14 Q. **[101]** Il y a trois vidéos.

15 R. Effectivement.

16 Q. **[102]** Donc, vous allez donner les dates pour
17 chacun. Et il y en a un qui m'intéresse, c'est
18 celui en lien avec les plaques d'immatriculation
19 qui va être pris à l'extérieur.

20 R. O.K.

21 Q. **[103]** Parce qu'ils vont avoir été captés par la
22 caméra extérieure.

23 R. Donc, pour la période d'interception vidéo, à
24 l'extérieur, on parle du vingt-trois (23) septembre
25 deux mille deux (2002) au vingt et un (21) novembre

1 deux mille six (2006).

2 Q. **[104]** Allez, allez, on prend des notes.

3 R. Donc, du vingt-trois (23) septembre deux mille deux
4 (2002) au vingt et un (21) novembre deux mille six
5 (2006). Ça, c'est la caméra extérieure.

6 Ensuite de ça, la caméra de la pièce du
7 milieu où on a vu les vidéos, vraiment celle du
8 centre, c'était du dix-neuf (19) janvier deux mille
9 quatre (2004) au dix-sept (17) novembre deux mille
10 six (2006).

11 Et finalement la pièce arrière, le petit
12 bureau, c'était du deux (2) février deux mille
13 quatre (2004) au dix-sept (17) novembre deux mille
14 six (2006). Et, ça, toujours pour le vidéo.

15 Q. **[105]** Donc, les périodes d'interception vidéo
16 autorisées par la Cour?

17 R. Effectivement. Voulez-vous aller avec
18 l'interception audio?

19 Q. **[106]** S'il vous plaît.

20 R. Donc, si on parle de l'interception audio, dans la
21 partie extérieure, on avait une autorisation
22 judiciaire du six (6) novembre deux mille trois
23 (2003) au onze (11) juin deux mille quatre (2004).

24 Ensuite de ça, la pièce avant, c'était du
25 dix-huit (18) juin deux mille trois (2003) au dix-

1 sept (17) novembre deux mille six (2006).

2 La pièce du milieu, aussi du dix-huit (18)
3 juin deux mille trois (2003) au dix-sept (17)
4 novembre deux mille six (2006).

5 Et finalement la pièce arrière, qui est le
6 petit bureau, l'interception aussi a été autorisée
7 du deux (2) février deux mille quatre (2004) au
8 dix-sept (17) novembre deux mille six (2006).

9 Q. **[107]** Ça complète?

10 R. C'est tout.

11 Q. **[108]** Donnez-moi ce document-là, je pense qu'il
12 peut être utile. Ce que je ferai, c'est que je
13 vais... je l'ai sous forme informatique, je le
14 déposerai plus tard, mais on va réserver, on va
15 tout de suite le coter. Et c'est un document CEIC.
16 Avez-vous la liste des documents qui ont été
17 déposés par la CEIC, c'est-à-dire par le procureur?
18 Donc, je le ferai déposer par le témoin. Donc on
19 est rendu à quelle cote?

20 LA GREFFIÈRE :

21 172.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Alors, je vais le coter sous cette pièce-là. Ça
24 s'appelle, c'est un document qui a été déposé à la
25 Cour du Québec, qui s'appelle Projet Colisée,

1 aperçu de la preuve, sentence, dans le dossier
2 portant un numéro 500-73-002671-069. Il va être
3 disponible aux parties dès aujourd'hui.

4

5 12P-172 : Projet Colisée, aperçu de la preuve
6 dossier 500-73-002671-069

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que c'est tout le document que vous allez
10 déposer ou seulement...

11 Me DENIS GALLANT :

12 Je dépose tout le document, il est public. Donc, il
13 peut être utile pour les parties et pour la
14 Commission.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci beaucoup, Monsieur Vecchio. Est-ce que des
17 parties voudraient poser des questions suite au
18 dépôt du recueil en question? Non. Merci beaucoup,
19 Monsieur Vecchio.

20 PAR LE TÉMOIN :

21 R. Merci à vous, Monsieur le Commissaire.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Pour la suite des choses, je vous demanderais peut-
24 être une pause, voir pour la suite des choses.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors nous allons prendre la pause du
3 matin maintenant. Et nous verrons après... Je
4 présume que ce sera la requête par la suite?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Je pense que vous présumez bien. Je vais juste
7 m'enquérir auprès de maître LeBel.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 REPRÉSENTATIONS

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous écoute.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
19 Commissaire. Concernant la requête en ordonnance de
20 non-publication qui a été déposée par le DPCP ce
21 matin, elle a été remise à mes collègues des médias
22 et ils ont quelques mots à vous adresser à ce
23 sujet.

24 Me MARK BANTEY :

25 Madame la Présidente, j'ai six clients et j'attends

1 encore des instructions de tous mes clients et
2 j'aimerais... je pense que je serai en mesure de
3 vous indiquer quelle est notre position à quatorze
4 heures (14 h 00).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Qui sont vos clients, Maître?

7 Me MARK BANTEY :

8 La Presse, The Gazette, CTV, Media

9 Transcontinental, Global Television et The Globe &
10 Mail.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci.

13 Me BERNARD PAGEAU :

14 Madame la Présidente, Bernard Pageau. Alors, j'ai
15 aussi quelques clients, je n'ai pas pu rejoindre
16 tous mes clients, donc je pourrai...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Qui sont-ils?

19 Me BERNARD PAGEAU :

20 TVA, Corporation Sun Media et Québecor Media.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me BERNARD PAGEAU :

24 Alors, d'ici deux heures (14 h 00), je pense que je
25 serai capable d'avoir de plus amples communications

1 avec les clients.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Quant aux autres?

4 Me BERNARD PAGEAU :

5 J'en ai trois, ça devrait suffire.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me GENEVIÈVE GAGNON :

9 Bonjour, Madame la Présidente. Alors, pour... de
10 mon côté, j'ai obtenu mes instructions. Alors, dès
11 que mes collègues sont prêts, évidemment, selon
12 votre décision et votre ordonnance, je vais pouvoir
13 procéder. Moi, je représente la Société Radio-
14 Canada et puis on a eu des discussions évidemment
15 avec les procureurs de la Commission et du DPCP.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Parfait.

18 Me GENEVIÈVE GAGNON :

19 Et j'ai obtenu des instructions à cet égard-là,
20 donc je suis prête quand vous serez prête.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Alors, donc à deux heures (14 h 00) cet
23 après-midi. Oui.

24 Me MARK BANTEY :

25 Avec votre permission, j'en ai... on a discuté

1 rapidement avec le Directeur.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Le Directeur!

4 Me MARK BANTEY :

5 Des poursuites pénales et criminelles.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Hum, hum.

8 Me MARK BANTEY :

9 La question que je me pose : est-ce que mes
10 clients, est-ce que les médias peuvent rapporter
11 maintenant le fait...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, c'est une ordonnance de non-publication.

14 Rapporter le fait... Je vais vous laisser finir là,
15 mais c'est une ordonnance...

16 Me MARK BANTEY :

17 Non, non, mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... que vous allez plaider une ordonnance de non-
20 publication cet après-midi?

21 Me MARK BANTEY :

22 Non, je veux tout simplement la permission pour que
23 mes clients avisent le public qu'il y a eu une
24 demande de la part de monsieur Zambito pour une
25 ordonnance de non-publication, et ce, pour protéger

1 le droit de certaines personnes à un procès
2 équitable. Et je crois comprendre que le Directeur
3 des poursuites criminelles et pénales ne
4 s'objecterait pas à ça.

5 Me SONIA LEBEL :

6 Peut-être, Madame la Présidente, juste faire noter
7 qu'on est présentement en publication et non pas
8 là... Donc, il faudrait peut-être voir à, soit si
9 on veut débattre plus à présent, fermer et être en
10 ordonnance de non... en non-pub et faire
11 attention...

12 Me MARK BANTEY :

13 Bien, il y a une ordonnance de non-publication qui
14 est en vigueur...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, je m'excuse, vous avez raison, Maître Lebel.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Oui, mais on est présentement...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, effectivement, je vais demander aux gens de
21 la régie de nous faire signe lorsque nous pourrons
22 parler en non-publication.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Je suis désolée.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous avez raison. Oui. Je vais suspendre deux
3 minutes.

4

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE À HUIS CLOS

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon. Alors, voici. Je pense que c'est maître Bantey
12 qui a présenté une requête, alors la seule chose...
13 pour que vous puissiez publier une certaine portion
14 de ce qui sera fait cet après-midi. Alors, il y a
15 d'une part, non-publication sur le nom auquel vous
16 avez fait référence plus tôt, Maître Bantey. Et la
17 seule chose que les médias sont habilités à
18 rapporter, c'est que la Commission est saisie d'une
19 requête qui est présentée par le DPCP et que cette
20 requête-là est une requête en non-publication.

21 Maintenant, je dis ceci, c'est que cet
22 après-midi, j'acquiesce à la requête des médias qui
23 veulent contacter leurs clients sur l'heure du
24 midi, mais à deux heures (14 h 00) cet après-midi,
25 ce sera ou bien vous vous entendez avec le DPCP et

1 avec les procureurs de la Commission, vous trouvez
2 une solution, une entente, ou alors vous êtes prêt
3 à plaider tout de suite à quatorze heures
4 (14 h 00). Alors, je suspends donc jusqu'à quatorze
5 heures (14 h 00).

6

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, bon après-midi à tous. Oui, je vous écoute.

12 Me SONIA LEBEL :

13 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
14 Monsieur le Commissaire. Tel qu'entendu ce matin,
15 on devait revenir devant vous à quatorze heures
16 (14 h 00) pour discuter de la requête de la part du
17 DPCP qui demande une ordonnance de non-publication
18 sur... pour un certain témoignage. Je dois vous
19 dire que les parties sont présentement en train
20 d'en arriver à quelque chose qu'on pourra vous
21 proposer. Ça prendrait encore quelques minutes.
22 Donc, si vous voudriez suspendre, peut-être qu'on
23 pourrait en arriver à une proposition plus
24 concertée, je dirais, pour employer ce mot-là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Si je comprends bien, ça prend plus de temps pour
3 écourter le temps.

4 Me SONIA LEBEL :

5 Exactement.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, combien de temps auriez-vous besoin?

8 Me SONIA LEBEL :

9 Une quinzaine de minutes, s'il vous plaît.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vais vous donner jusqu'à deux heures trente
12 (14 h 30).

13 Me DENIS GALLANT :

14 Madame la Présidente...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me DENIS GALLANT :

18 ... je vais annoncer également, pour le bénéfice
19 des parties, que je vais réouvrir le témoignage de
20 monsieur Vecchio à propos de ses constatations dans
21 le stationnement du Cosenza et je vais déposer un
22 document.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Merci.

3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Maître Gallant.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Vous me cherchiez du regard!

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
15 Commissaire Lachance. Alors, comme je le disais au
16 retour de la pause du dîner, que je voulais faire
17 réentendre... faire entendre de nouveau monsieur
18 Éric Vecchio, pour une précision et le dépôt d'un
19 document.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me DENIS GALLANT :

23 J'en ai parlé à mes collègues, j'ai même donné le
24 document, j'ai pris la liberté de donner le
25 document.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merveilleux. Rebonjour, Monsieur Vecchio.

3 R. Bonjour.

4

5 RÉINTERROGATOIRE DE Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[109]** Bon après-midi, Monsieur Vecchio. Monsieur
7 Vecchio, ce matin vous avez fait état d'une liste
8 d'entrepreneurs qui avaient été observés dans le
9 stationnement du Cosenza sur la rue Jarry Est à
10 Montréal. Et cette liste-là vous a été fournie par
11 la GRC dans le cadre d'une demande officielle de la
12 Commission, c'est exact?

13 R. Effectivement.

14 Q. **[110]** Effectivement. Et je vous ai fait part
15 également de certaines réticences compte tenu des
16 enquêtes en cours. Et je pense qu'il y a eu un
17 petit mélange entre nous deux et vous pensiez que
18 les six premiers noms de la liste ne devaient pas
19 être divulgués publiquement et faire... et
20 justement... car ils faisaient partie d'une enquête
21 en cours, alors que ce n'est pas le cas.

22 R. Effectivement.

23 Q. **[111]** Alors, pouvez-vous donner les six noms que
24 vous avez omis ce matin là suite à cette erreur-là?

25 R. Effectivement. Donc, le premier était Asphalté TMS,

1 il y avait Les Entreprises Borsellino et Fils,
2 Paysagistes.

3 Q. **[112]** Allez un petit peu moins vite.

4 R. Ensuite de ça, il y avait PB Asphalte; ensuite BT
5 Céramique, Céramiques Pavigrès; et finalement
6 Cirillo F. Mormina. Je pense que les autres, on les
7 avait nommés.

8 Q. **[113]** Parfait.

9 R. Je vais vous exhiber une liste contenant soixante-
10 quatorze (74) noms d'entreprises. Vous avez pris
11 connaissance de cette liste-là?

12 R. Oui, effectivement.

13 Q. **[114]** Ça représente... ça représente la liste des
14 entreprises qui vous a été fournie dans les
15 documents de la GRC?

16 R. Oui, c'est ça.

17 Q. **[115]** Parfait. Alors, je vais déposer
18 officiellement la liste, Madame la Présidente, sous
19 la cote 12P-173, elle sera... la liste sera publiée
20 sur notre site, mais je vais quand même la donner à
21 madame la greffière pour copie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Gallant, quand vous parlez comme ça, on ne
24 vous entend pas.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Je suis désolé, je vais répéter. Donc,
3 effectivement, la liste va être publiée comme
4 d'habitude sur le site Internet, mais pour les
5 fins, je l'ai papier, donc je vous en dépose trois
6 copies.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Et vous l'avez intitulée « Liste des... ».

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, je l'ai... oui, « Liste correspondant aux
11 entreprises en construction dont les véhicules
12 furent observés dans le stationnement du club
13 social Cosenza lors du projet Colisée ».

14

15 12P-173 : Liste correspondant aux entreprises en
16 construction dont les véhicules furent
17 observés dans le stationnement du club
18 social Cosenza lors du projet Colisée

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, il faudrait indiquer peut-être, ajouter sur
22 la liste « lors du projet Colisée ».

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, je vais le faire... je vais le faire
25 manuellement.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Et si vous me permettez, votre témoin,
3 monsieur Vecchio a même dit quelle était la période
4 de temps qui était couverte avec les... les dates
5 de vidéo extérieures. Donc, c'était du vingt-trois
6 (23) septembre deux mille deux (2002) au vingt et
7 un (21) novembre deux mille six (2006).

8 Me DENIS GALLANT :

9 Du vingt-trois (23)...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Septembre deux mille deux (2002)...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... au vingt et un (21) novembre deux mille six
16 (2006), la vidéo.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Parfait. Donc, ce sera sur la liste officielle qui
19 va être déposée sur le site de la Commission.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Merci. Il n'y a pas d'autre question en contre-
24 interrogatoire? Non.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, monsieur Vecchio.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Madame la Présidente, j'aimerais appeler mon
5 prochain témoin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Monsieur Lino Zambito.

10 M. LINO ZAMBITO :

11 Bonjour.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour, Monsieur Zambito.

14

15

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-septième (27ième)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LINO ZAMBITO, restaurateur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[116]** Bonjour, Monsieur Zambito.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[117]** Monsieur Zambito, vous venez de répondre que
14 vous êtes restaurateur.

15 R. Oui.

16 Q. **[118]** Alors, avez-vous déjà eu une compagnie de
17 construction?

18 R. Absolument, Les Constructions Infrabec.

19 Q. **[119]** Vous avez été propriétaire de cette
20 compagnie-là pendant combien de temps?

21 R. J'ai été... la compagnie a débuté en mil neuf cent
22 quatre-vingt-dix-huit (1998) et a cessé ses
23 activités en avril deux mille onze (2011).

24 Q. **[120]** En avril deux mille onze (2011). Et
25 présentement, vous faites complètement un autre

1 métier. Vous avez dit que vous êtes restaurateur.

2 R. C'est ça. J'ai un restaurant dans la Rive-Nord de
3 Montréal et je m'occupe du restaurant.

4 Q. **[121]** Parfait. Monsieur Zambito, je vais vous
5 montrer à l'écran et je vais tout de suite coter ce
6 document. C'est un organigramme qui a été fait par
7 la Commission, là, je vais vous demander, Monsieur
8 Zambito.

9 Alors, les enquêteurs et les analystes de
10 la Commission, Monsieur Zambito, ont fait un
11 organigramme en fonction des données disponibles
12 sur le Registre des entreprises du Québec. Alors,
13 j'aimerais que vous... si vous êtes en mesure de
14 prendre connaissance de cet organigramme-là puis
15 nous expliquer... Ce qui va nous intéresser pour le
16 mandat de la Commission, ce n'est pas votre métier
17 actuel, mais votre compagnie, la compagnie Infrabec
18 et les contrats publics que votre compagnie a
19 obtenus notamment à la Ville de Montréal. Parfait.

20 R. Oui.

21 Q. **[122]** Alors, je vous laisse quelques instants pour
22 regarder ce qu'on appelle... ce qu'on a appelé,
23 nous, le « Profil d'affaires Lino Zambito -
24 Infrabec » qu'on s'est permis de faire avec des
25 données publiques, et nous dire si ça correspond à

1 la réalité.

2 R. Oui, ça semble bien... bien correct.

3 Q. **[123]** Parfait. Maintenant, si ça semble correct, je
4 vais vous demander d'expliquer aux commissaires
5 quelle était votre compagnie, qui étaient les
6 actionnaires, et dans quel domaine votre compagnie,
7 la compagnie Infrabec, exerçait le plus.

8 R. La compagnie d'opération était Constructions
9 Infrabec, qu'on retrouve en bas du graphique.
10 Constructions Infrabec était la compagnie qui...

11 Q. **[124]** Monsieur Zambito, je vais vous interrompre.

12 R. Oui.

13 Q. **[125]** Je vais demander à maître... qu'il vous
14 montre comment l'écran fonctionne, si vous pouvez
15 faire des... Oui, c'est beau... Comment le... Et
16 vous allez pouvoir, genre, nous faire des crochets,
17 ou des ronds.

18 R. Parfait.

19 Q. **[126]** Parfait?

20 R. Oui.

21 Q. **[127]** Alors, je vous laisse aller.

22 R. Oui. Ça fait que, Constructions Infrabec ici, qui
23 était la compagnie d'opération, c'est par le biais
24 de cette compagnie-là qu'on soumissionnait au point
25 de vue des appels d'offres publics, soit dans les

1 municipalités, soit pour le ministère des
2 Transports du Québec. Donc, c'était notre compagnie
3 d'opération.

4 Location Infrabec était une compagnie... Je
5 vais juste... Qui est ici à côté. C'était la
6 compagnie, une compagnie qui détenait nos
7 équipements, notre flotte d'équipement et de
8 machinerie lourde. Et Investissements Infrabec
9 était notre compagnie qui détenait l'édifice dans
10 lequel nos bureaux étaient, notre siège social, et
11 une compagnie où est-ce qu'on avait aussi des
12 terrains à Boisbriand qu'on détenait par le biais
13 d'Investissements Infrabec.

14 Les actionnaires de ces trois compagnies-là
15 étaient détenus par des... Je cherche le mot
16 français, là, le holding, un holding que je
17 détenais avec mon père, qu'on peut retrouver ici.

18 Q. **[128]** Votre père, c'est Giuseppe Zambito?

19 R. C'est bien ça, oui. Moi et mon père, on détenait,
20 on était à parts égales dans ce holding-là. Et il y
21 a un autre holding, qu'on retrouve ici, qui était
22 le holding Peter Laschuk Holding Inc., qui détenait
23 l'autre cinquante pour cent (50 %) des compagnies.
24 C'était un investisseur financier, qui est mon
25 beau-frère, le mari de ma soeur.

1 Q. **[129]** Parfait. Alors essentiellement, votre
2 compagnie avait pignon sur rue où?

3 R. On était localisé à Boisbriand.

4 Q. **[130]** O.K. Avez-vous toujours été à Boisbriand?

5 R. On a déménagé à Boisbriand au courant de l'année
6 deux mille trois (2003). On s'est fait bâtir à
7 Boisbriand. Auparavant on était à Laval, on était
8 situé sur le boulevard des Laurentides à Laval.

9 Q. **[131]** La compagnie, là. Le siège social de la
10 compagnie Infrabec.

11 R. C'est bien ça.

12 Q. **[132]** O.K. Celui qui a fondé la compagnie Infrabec,
13 c'est votre père, Giuseppe Zambito?

14 R. Oui. Mon père a fondé la compagnie avec un de mes
15 oncles dans le temps.

16 Q. **[133]** Et vous, vous êtes... Vous vous êtes
17 intéressé, ou vous avez commencé à travailler pour
18 Infrabec, là, à titre d'administrateur, j'entends,
19 à partir de quelle date à peu près?

20 R. Moi j'étais employé, puis à partir de, je vous
21 dirais, là... deux mille quatre (2004), deux mille
22 cinq (2005), de mémoire, je suis devenu
23 actionnaire.

24 Q. **[134]** Parfait. Vous, vous avez une formation en
25 quoi, Monsieur Zambito?

1 R. J'ai fait un certificat en droit à l'Université de
2 Montréal, et j'avais entamé mes études en droit à
3 l'Université de Sherbrooke, que j'ai cessées en
4 quatre-vingt-dix-huit (98) parce que je me suis
5 impliqué dans la compagnie Infrabec. J'étais à ma
6 deuxième année de formation, mais j'ai fait le
7 choix d'aller travailler pour Infrabec.

8 Q. **[135]** O.K. Puis à ce moment-là, ça nous donne à peu
9 près aux alentours de quand?

10 R. Je vous dirais... Vous parlez de l'année, ou...

11 Q. **[136]** Oui, à peu près. Quand vous dites « Je
12 m'investis, là, totalement dans... »

13 R. En quatre-vingt-dix-huit (98), quand la...

14 Q. **[137]** En quatre-vingt-...

15 R. Quand l'entreprise a démarré.

16 Q. **[138]** Ah, tout à fait. D'accord.

17 R. Oui.

18 Q. **[139]** O.K. Et à ce moment-là, votre père est
19 toujours actif dans la compagnie Infrabec?

20 R. Oui, absolument.

21 Q. **[140]** Et votre père va être actif dans Infrabec
22 jusqu'à quand, à peu près?

23 R. Mon père a été actif jusqu'à... jusqu'en deux mille
24 onze (2011), quand les activités ont cessé.

25 Q. **[141]** Et vous, c'était quoi le poste exact que vous

1 occupiez quand les activités ont cessé en deux
2 mille onze (2011)?

3 R. J'étais vice-président de Constructions Infrabec.

4 Q. **[142]** Et le président était?

5 R. C'était mon père.

6 Q. **[143]** C'était votre père.

7 R. Oui.

8 Q. **[144]** Monsieur Zambito, vous allez nous expliquer,
9 et surtout pour votre compagnie, là, Infrabec, là,
10 quelle était la majeure partie des activités? À
11 quoi... À quoi la compagnie Infrabec là, occupait
12 la plupart de son temps?

13 R. Nous, notre spécialité, c'était tout qu'est-ce qui
14 touchait au génie civil. Qu'est-ce qui était
15 travaux de génie civil, on comprend canalisations,
16 égouts, aqueducs, on faisait du terrassement, on
17 faisait... On a fait plusieurs viaducs, aussi, pour
18 le ministère des Transports. Des projets de génie
19 civil, là. On pourrait les catégoriser comme
20 projets de génie civil.

21 Q. **[145]** Et dans les bonnes années, c'est allé jusqu'à
22 combien d'employés, là? Infrabec employait combien
23 de personnes?

24 R. Dans nos plus grandes années, on a eu jusqu'à, je
25 vous dirais cent trente (130) employés.

1 Q. **[146]** Et ça, vos plus bonnes années, comme vous
2 dites, ça figurait quand à peu près?

3 R. Nos meilleures années ont été les années, je vous
4 dirais, deux mille six (2006), deux mille sept
5 (2007), deux mille huit (2008).

6 Q. **[147]** Et chiffre d'affaires, environ, d'Infrabec, à
7 ce moment-là?

8 R. On avait une moyenne de vingt-cinq millions (25 M)
9 par année. Je vous dirais qu'en deux mille huit
10 (2008), deux mille neuf (2009), on a... On a
11 atteint le chiffre de trente-cinq millions (35 M)
12 de chiffre d'affaires.

13 Q. **[148]** Parfait. Essentiellement, en termes de volume
14 d'affaires par rapport aux contrats de nature
15 publique et aux contrats de nature privée, vous
16 évaluez ça à combien, à peu près?

17 R. Je vous dirais que quatre-vingt-dix-neuf point neuf
18 pour cent (99.9 %) de notre chiffre d'affaires
19 était du domaine public. On faisait très très peu
20 de privé. C'était vraiment des appels d'offres
21 publics, gouvernemental ou municipal.

22 Q. **[149]** O.K. Et en termes, je vous dirais, de
23 chiffres par rapport aux municipalités ou MTQ,
24 qu'est-ce qui était le plus gros de votre chiffre
25 d'affaires?

1 R. Notre clientèle la plus importante, c'était les
2 municipalités.

3 Q. **[150]** Comme lesquelles?

4 R. On était... on travaillait Montréal, pour la Ville
5 de Montréal; on était présent à Boisbriand; on
6 était présent dans quelques municipalités sur la
7 Rive-Nord. On a travaillé à Sainte-Thérèse; on a
8 travaillé à Rosemère. Et l'essentiel du reste,
9 c'était vraiment le ministère des Transports,
10 surtout concentré dans la région de Montréal et les
11 environs.

12 Q. **[151]** Parfait. Je vais commencer avec la Ville de
13 Montréal.

14 R. Oui.

15 Q. **[152]** Vous avez commencé à soumissionner à la Ville
16 de Montréal à partir de quelle année? Puis pour
17 quel genre de travail vous soumissionniez?

18 R. La Ville de Montréal, on a débuté à soumissionner,
19 je vous dirais, là, au début des années deux mille
20 (2000), quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille
21 (2000), on a commencé à soumissionner pour la Ville
22 de Montréal.

23 Q. **[153]** Et pour faire quoi, là? De quel genre
24 d'appels d'offres publics intéressait Infrabec?

25 R. C'était tout le temps dans le domaine, je vous

1 dirais, de génie civil, canalisation, tout qu'est-
2 ce qui avait rapport aux égouts, l'aqueduc, tout
3 qu'est-ce qui était souterrain, là. Plus génie
4 civil, spécialisé dans la canalisation souterraine.

5 Q. **[154]** Vous commencez aux alentours des années deux
6 mille (2000). Ça se passe comment le premier
7 contrat que vous voulez obtenir à la Ville de
8 Montréal? Voulez-vous nous donner un exemple?

9 R. Le premier contrat que la compagnie a exécuté pour
10 la Ville de Montréal, je vous dirais que c'est aux
11 alentours de deux mille deux (2002), deux mille
12 trois (2003) environ. Puis c'est un contrat
13 d'aqueduc qu'on a fait sur le boulevard Notre-Dame
14 au coin de Pie-IX, boulevard Pie-IX devant
15 l'entreprise Sucre Lantic.

16 Q. **[155]** Donc dans l'est de Montréal?

17 R. C'est bien ça.

18 Q. **[156]** Et voulez-vous juste décrire aux commissaires
19 comment vous avez pu obtenir ce contrat-là?

20 R. C'est un contrat que... on a soumissionné, nos
21 ingénieurs ont soumissionné. Et c'est un contrat où
22 est-ce que j'avais pris la décision, avec les
23 autres associés, de rentrer à un prix très très
24 compétitif. Donc, je vous dirais qu'on a
25 soumissionné quasiment à « cost », au coûtant. Et

1 on a rentré le prix et on a été les plus bas
2 soumissionnaires sur cet appel d'offres-là.

3 Q. **[157]** On va se dire les vraies choses. Est-ce
4 que...

5 R. Oui.

6 Q. **[158]** ... à Montréal, on peut arriver comme ça
7 quand on est un entrepreneur, je parle en deux
8 mille (2000), deux mille deux (2002) à peu près,
9 là, on est un entrepreneur qui n'a pas ses entrées
10 à Montréal et qui veut soumissionner suite à un
11 appel d'offres public?

12 R. Bien, je vous dirais que sur ce point-là, je pense
13 que, comme nouvelle entreprise, on a fait face à de
14 nombreux problèmes. Montréal, on s'est rendu compte
15 qui était un marché fermé. Je soumissionnais à
16 Laval, et c'était un marché fermé aussi. Je
17 soumissionnais sur la Rive-Nord de Laval, et
18 c'était des marchés fermés aussi. Donc, on s'est
19 vite rendu compte que n'importe quelle compagnie
20 n'allait pas travailler où est-ce que les gens
21 désiraient aller travailler.

22 Q. **[159]** Je ne veux pas partir dans toutes les
23 directions.

24 R. Oui.

25 Q. **[160]** Vous avez parlé d'autres municipalités. Je

1 vais me concentrer à Montréal.

2 R. Oui.

3 Q. **[161]** Et je vais vous demander dans un premier
4 temps quelles étaient les difficultés pour rentrer
5 et pouvoir bénéficier de ce qu'on appelle un
6 système d'appels d'offres qui est supposé d'être
7 ouvert à tout le monde? Et quel genre de
8 difficultés que vous avez eu à, que vous avez subi?
9 Et je vais aller plus loin que ça. Étiez-vous au
10 courant avant là, de soumissionner sur un contrat à
11 perte que c'était risqué de soumissionner à
12 Montréal?

13 R. Bien risqué! On était conscient, comme je l'ai dit
14 auparavant, il y avait certaines ententes entre
15 entrepreneurs qui faisaient que les territoires
16 étaient partagés. Donc, en ne faisant pas partie de
17 la clique d'entrepreneurs, c'est sûr que c'était
18 difficile pour une entreprise comme la nôtre,
19 nouvelle, d'aller soumissionner à Montréal et de
20 tenter de décrocher un contrat quelconque. C'était
21 des marchés qui étaient fermés hermétiquement.

22 Q. **[162]** Avant de vous demander carrément, là, qui
23 contrôlait ce marché-là, en allant chercher des
24 documents d'appel d'offres à ce moment-là puis en
25 soumissionnant, comme vous l'avez dit, au

1 « cost »...

2 R. Oui.

3 Q. **[163]** ... est-ce que vous avez eu des téléphones?

4 Est-ce qu'on est allé vous rencontrer? Est-ce qu'on
5 vous a expliqué le sens de la vie ou comment ça se
6 passait sur l'île de Montréal à ce moment-là?

7 R. Bien, écoutez, sur la plupart des contrats qui
8 étaient en appel d'offres à Montréal, c'est sûr
9 qu'il y a un jeu de coulisses qui se faisait. Il y
10 a des entrepreneurs qui étaient assignés à
11 Montréal, c'était leur territoire. Et ces gens-là,
12 quand il y avait des appels d'offres, il y avait
13 des contrats en appel d'offres et on allait
14 chercher certains documents, on se faisait appeler
15 pour nous demander carrément de nous tasser, de ne
16 pas soumissionner sur les projets.

17 Q. **[164]** Parfait. On va y revenir là-dessus, Monsieur
18 Zambito, je ne ferai pas de cachette, là, je pense
19 que publiquement vous savez qu'on a déposé un
20 vidéo...

21 R. Oui.

22 Q. **[165]** ... hier, qui se passait au quartier général
23 de la mafia...

24 R. Oui.

25 Q. **[166]** ... dans le projet Colisée, qui est le Club

1 Cosenza. On vous voit...

2 R. Oui.

3 Q. **[167]** ... vous allez porter de l'argent à monsieur
4 Milioto?

5 R. Oui.

6 Q. **[168]** Alors, je pense qu'on ne se fait pas de
7 cachette, on ne se contera pas de menteries, là?

8 R. Oui.

9 Q. **[169]** O.K. Alors, vous savez où est-ce que je veux
10 m'en venir, là, je m'en viens avec ça. Ceci était
11 dit, est-ce qu'il existait un système de collusion
12 pour les contrats publics à Montréal et dans ses
13 arrondissements, et si oui, à partir de quand?

14 R. Écoutez, il y avait un système qui était implanté,
15 il y a un système qui existait. Moi je peux vous
16 dire que quand je suis rentré dans le domaine, le
17 système existait déjà. Le système avait été
18 implanté auparavant, je ne pourrais pas vous dire
19 le nombre d'années exact que ça avait été implanté.
20 Mais oui, il y avait un système qui était en place
21 et il y avait des règles de jeu bien établis. Et
22 les entrepreneurs qui travaillaient là, devaient
23 suivre ces règles de jeu, là,...

24 Q. **[170]** Bon...

25 R. ... s'ils voulaient travailler à Montréal.

1 Q. [171] Et est-ce que ce système-là ou ces règles du
2 jeu là, est-ce qu'il existait, en voulant dire, des
3 domaines d'expertise, des champs d'expertise, par
4 exemple, les égouts, les trottoirs, l'asphalte, les
5 parcs?

6 R. À ma connaissance, moi je peux vous parler de mon
7 expérience dans le domaine des égouts. Ça
8 l'existait. Dans les autres domaines, j'ai entendu
9 dire et j'ai eu connaissance que cela existait
10 aussi, mais je peux vous témoigner de domaines où
11 moi j'ai oeuvré.

12 Q. [172] Qui est dans les égouts?

13 R. Dans les égouts.

14 Q. [173] Bon, dans un premier temps, on va partir avec
15 les égouts?

16 R. Oui.

17 Q. [174] Or, il y avait combien d'entrepreneurs qui se
18 partageaient, si je peux prendre le sens figuré, la
19 tarte de tous les travaux d'égouts ou reliés aux
20 égouts à Montréal pendant les années deux mille
21 (2000), par exemple?

22 R. Écoutez, je pense que les médias, ils ont...

23 Q. [175] Non, non, ce n'est pas les médias, là?

24 R. Non.

25 Q. [176] C'est Monsieur Lino Zambito qui est

1 assermenté qui va témoigner?

2 R. Parfait. Je vous dirais, il y avait environ dix
3 (10), dix (10) à douze (12) entrepreneurs dans le
4 domaine des égouts.

5 Q. **[177]** J'aimerais ça que vous nous donniez les noms
6 de ces entrepreneurs, donnez à Madame la Présidente
7 et à Monsieur le Commissaire Renaud Lachance?

8 R. O.K. De mémoire, les entrepreneurs, mais il y avait
9 Constructions Infrabec qu'on retrouvait; on
10 retrouvait Construction F. Catania; on retrouvait
11 la compagnie Construction Catcan; Construction
12 Garnier et les autres entrepreneurs qu'on pouvait
13 retrouver, il y avait Construction A.T.A., il y
14 avait Construction... on retrouvait Construction
15 Mirabeau; Construction Super; on retrouvait
16 Construction T.G.A., Construction Bentech et je
17 pense qu'on fait un peu le tour.

18 Q. **[178]** O.K. J'y reviendrai là, plus en détail, puis
19 j'y reviendrai également avec les principaux
20 administrateurs de ces compagnies-là avec qui vous
21 avez possiblement traité parce que vous avez nommé
22 le nom de votre entreprise?

23 R. Oui.

24 Q. **[179]** Vous faisiez partie du système de collusion,
25 Monsieur Zambito?

1 R. À Montréal, oui.

2 Q. **[180]** Parfait. Alors vous allez expliquer en quoi
3 consistait ce système de collusion pour décrocher
4 les contrats concernant les... votre champ
5 d'expertise, à savoir les égouts?

6 R. Bien écoutez, c'était un système où les appels
7 d'offres étaient rendus publiques et au début les
8 entrepreneurs s'organisaient entre eux ou à tour de
9 rôle le projet qui était en appel d'offres était
10 attribué à un des entrepreneurs du groupe. Et à tour
11 de rôle, chacun s'organisait pour aller chercher le
12 projet qui lui était désigné.

13 Q. **[181]** Et ça vous avez dit plus tôt dans votre
14 témoignage que ce système-là existait avant votre
15 arrivée?

16 R. À ma connaissance, oui.

17 Q. **[182]** Parfait. Êtes-vous au courant qui avait, qui
18 l'avait implanté ce système-là?

19 R. Euh... À ma connaissance, si c'est un système qui
20 avait été implanté par certains entrepreneurs qui
21 s'étaient mis ensemble pour mettre sur place ce
22 système-là.

23 Q. **[183]** O.K. Et je vais juste y aller, par le début,
24 je vais y aller avec votre entrée, comment vous
25 êtes entré dans ce cercle-là, puis après ça je vais

1 vous le faire expliquer, là, le long et en large,
2 ça va être plus simple?

3 R. O.K.

4 Q. **[184]** C'est-à-dire vous obtenez un premier contrat,
5 alors il y a l'appel d'offre public, vous souvenez-
6 vous si déjà la Ville avait indiqué le montant
7 approximatif des travaux à réaliser?

8 R. Dans le temps, à ma connaissance, à la Ville de
9 Montréal quand on allait en appel d'offres, on
10 demandait un montant fixe du montant de
11 cautionnement qui représentait le cautionnement,
12 les compagnies de construction quand on
13 soumissionne sur des projets des appels d'offres
14 publics pour les villes, pour garantir l'exécution
15 de nos travaux, on doit fournir un cautionnement
16 d'exécution et un cautionnement de gages et
17 matériaux qu'on fournit auprès de la ville pour
18 garantir que les travaux vont être faits et que nos
19 travaux... nos fournisseurs vont être payés ainsi
20 que nos employés.

21 Q. **[185]** Est-ce que la ville indiquait un montant
22 ou... par exemple, exige un cautionnement de trois
23 cent mille (300 000 \$) par exemple?

24 R. Oui. Normalement, au début, on demandait un montant
25 ferme qui était trois cent mille (300 000 \$) sur

1 mettons trois cent mille (300 000 \$), on demandait
2 trois cent mille (300 000 \$). Normalement, le trois
3 cent mille (300 000 \$) équivalait à dix pour cent
4 (10 %) du montant de la soumission, du budget de la
5 soumission. Donc, si on demandait un cautionnement
6 de trois cent mille (300 000 \$), on pouvait
7 présumer que c'est un contrat d'une valeur de trois
8 millions (3 M\$) environ, là.

9 Q. **[186]** O.K. Donc, quand vous dites « le premier
10 contrat que j'ai eu, je l'ai eu au « cost » »,
11 c'est-à-dire que vous avez soumissionné pour... en
12 bas de la valeur que vous estimiez là, par exemple.
13 Comme si, par exemple, je vous mets comme
14 hypothèse, vous aviez dans les documents d'appel
15 d'offres un cautionnement de trois cent mille
16 (300 000 \$), vous pouviez raisonnablement penser
17 que le travail était pour trois millions (3 M\$),
18 c'est exact?

19 R. C'est ça, oui.

20 Q. **[187]** Et vous dites « je suis allé chercher les
21 documents d'appel d'offres et on a décidé d'entrer
22 à Montréal ». Est-ce que ce sont vos termes ça?

23 R. Bien, j'ai soumissionné ce projet-là qui était le
24 projet Notre-Dame et boulevard Pie IX. C'est un
25 projet qui était en appel d'offres et que, sur ce

1 projet-là, je n'avais pas eu de... de demande
2 express d'aucun entrepreneur. Donc, entre le
3 guillemets, le projet était comme « ouvert », était
4 libre à soumission par tout le monde.

5 Q. **[188]** Non, j'ai de la misère à comprendre là. Vous
6 dites « moi là, je ne suis pas là, je ne suis pas
7 dans ce système de collusion-là, j'entre à
8 Montréal ». Vous vous attendiez à recevoir un appel
9 téléphonique ou une rencontre avec quelqu'un à ce
10 moment-là?

11 R. Bien, comme je vous dis, j'ai dit, le marché de
12 Montréal était un marché fermé et hermétique. La
13 façon de procéder, c'est que ma secrétaire à tous
14 les matins, elle faisait part des avis publics,
15 tout qu'est-ce qui était en appel d'offres, donc
16 elle, son ouvrage, c'était d'envoyer quelqu'un du
17 bureau aller chercher tous les documents des
18 projets qui étaient en appel d'offres pour notre
19 domaine dans lequel on oeuvrait.

20 Donc, on allait chercher les documents que
21 ce soit à Montréal, à Laval, sur la Rive-Nord, sur
22 la Rive-Sud, tout qu'est-ce qui était attrait à
23 notre spécialité, on allait chercher les documents.
24 Donc, en ayant les documents en notre possession,
25 j'avais les documents, donc on avait le choix de

1 soumissionner le projet ou bien de le mettre de
2 côté.

3 Et comme je vous dis, Montréal, c'était
4 connu qu'il y avait un système. Le marché était
5 fermé, c'était voué à certains entrepreneurs qui
6 faisaient partie d'une clique. Donc, t'sais, on
7 essayait de... on préparait les projets un peu, on
8 travaillait dessus, puis à un moment donné, sur ce
9 projet-là, je n'ai pas eu d'appel, il n'y a
10 personne qui m'a appelé pour me dire : « Il y a de
11 quoi qui se passe sur ce projet-là, c'est mon
12 projet, c'est moi qui vais soumissionner dessus.
13 Pourrais-tu te tasser? ». Je n'ai pas eu d'appel
14 là-dessus, donc j'ai déposé la soumission. Et vu
15 que je n'avais pas eu d'appel, j'ai décidé à ce
16 moment-là, d'y aller quand même assez agressif pour
17 aller chercher le contrat et percer un peu le
18 marché de Montréal.

19 Q. **[189]** O.K. Et vous l'avez décroché à combien, vous
20 souvenez-vous?

21 R. De mémoire, on était aux alentours de cinq cent...
22 cinq cent huit mille (508 000 \$), c'était un petit
23 projet là, d'un demi million (500 000 \$).

24 Q. **[190]** O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [191] Je m'excuse, quand vous dites que vous avez
3 décidé d'y aller de façon agressive, vous voulez
4 dire par le plus bas prix?

5 R. Oui, au lieu de... non agressive, oui, je vais
6 spécifier. « Agressive » dans le sens qu'au lieu de
7 mettre un profit, nous avons décidé d'y aller
8 quasiment au coûtant pour rentrer sur le marché là,
9 c'est bon de le spécifier.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. [192] Parfait. Écoutez, je ne vous ferai pas de
12 cachette. La Commission a obtenu à peu près tous
13 ces contrats-là, j'y reviendrai plus tard là avec
14 les dates et les montants exacts. Juste nous dire,
15 une fois que vous avez décroché le contrat là, la
16 Ville va vous octroyer ce contrat-là pour la
17 réfection des égouts sur la rue Notre-Dame dans
18 l'Est là...

19 R. Oui.

20 Q. [193] ... il va se passer quoi?

21 R. On a débuté au courant de l'été ou c'était à
22 l'automne là, on a débuté le projet comme tel. Et
23 lors de la première semaine d'exécution, j'avais un
24 ingénieur qui travaillait pour nous qui était
25 quelqu'un expérimenté à Montréal, qui avait déjà

1 travaillé pour d'autres entreprises oeuvrant à
2 Montréal, qui avait été attitré au projet, de
3 faire... s'occuper... il était le chargé de projet
4 de ce contrat-là.

5 Moi, j'étais quelqu'un qui aimait bien
6 m'impliquer énormément sur le terrain. Je m'en
7 faisais un devoir à tous les jours, quand c'était
8 possible, de faire la tournée de mes...

9 Q. **[194]** De vos chantiers.

10 R. ... de mes chantiers de... J'étais un gars de
11 terrain, j'aimais avoir le contact avec mes
12 employés, voir qu'est-ce qui se passait au niveau
13 terrain à tous les jours. Donc, au courant de cette
14 semaine-là, j'étais sur le chantier. Je regardais,
15 je supervisais un peu les gars travailler et mon
16 ingénieur était sur place aussi, puis il m'avait
17 présenté, il m'avait introduit à l'ingénieur
18 attitré de la Ville de Montréal qui s'occupait du
19 projet en tant que tel.

20 Q. **[195]** O.K. Peut-être juste là et...

21 R. Oui.

22 Q. **[196]** ... pour que les gens comprennent là, pour
23 que les gens comprennent bien là, on ira plus en
24 détail plus tard. Mais, vous dites, la compagnie a
25 son propre ou ses propres ingénieurs, j'imagine en

1 raison des réalisations de travaux de génie civil,
2 si je ne me trompe pas.

3 R. Oui.

4 Q. **[197]** Et la Ville vous octroie un contrat et la
5 Ville va envoyer des ingénieurs. Ces ingénieurs-là
6 de la Ville servent à quoi là quand on obtient un
7 contrat comme ça?

8 R. C'est un peu la façon de faire dans le domaine.
9 Nous, on a nos propres ingénieurs, à l'interne, qui
10 soumissionnent, qui font le coûtant, les
11 évaluations du projet, et par après nos ingénieurs
12 à nous s'occupent d'exécuter, d'aller exécuter
13 l'ouvrage sur le terrain, faire le suivi des coûts,
14 de s'assurer que s'il y a des changements aux
15 plans, de faire le suivi.

16 Du côté de la Ville, la Ville attitre un
17 ingénieur qui représente la Ville, en l'occurrence
18 ici la Ville de Montréal, c'est l'ingénieur, le
19 représentant de la Ville qui est attitré au projet,
20 qui lui s'occupe du bon fonctionnement et de
21 l'exécution selon les plans et devis, les normes...

22 Q. **[198]** O.K.

23 R. ... du projet en tant que tel. Et la Ville a aussi
24 un surveillant de chantier, qui est un peu, dans
25 notre jargon à nous, un inspecteur de chantier, qui

1 est là du matin au soir, qui supervise les travaux
2 qui sont faits par les entreprises.

3 Q. [199] Je vais essayer de résumer ce que vous nous
4 dites, pour savoir si moi je comprends bien, là.

5 R. Oui.

6 Q. [200] C'est-à-dire que la Ville a un travail, veut
7 une réalisation pour tel endroit, que ça soit la
8 réfection ou la construction d'une nouvelle
9 canalisation, par exemple. Au niveau de la Ville,
10 ils vont concevoir le projet. Il va y avoir une
11 conception faite par des ingénieurs de la Ville.
12 Exact?

13 R. Oui.

14 Q. [201] Parfait. Et ils vont demander à des
15 entrepreneurs privés comme vous...

16 R. Oui.

17 Q. [202] ... d'en assurer la réalisation. Exact?

18 R. Oui.

19 Q. [203] Et, pour ce faire, par un système d'appel
20 d'offres public, ils vont demander à plusieurs
21 compagnies dans votre domaine de soumettre un prix
22 pour la réalisation de tels travaux, et
23 généralement, le contrat va être octroyé au plus
24 bas soumissionnaire conforme.

25 R. C'est bien ça.

1 Q. **[204]** Parfait. Et ensuite de ça, quand vous
2 réalisez des travaux, c'est évident que vous avez
3 vos propres ingénieurs, en raison de la complexité
4 de ces travaux-là, mais la Ville va attitrer
5 également leurs propres ingénieurs pour vous
6 surveiller, là, savoir si vous réalisez comme il
7 faut vos travaux. Est-ce que j'ai bien compris?

8 R. Absolument. Puis je veux juste spécifier que
9 Montréal, c'est une ville assez particulier...
10 particulière, excusez. Beaucoup de la conception et
11 la surveillance est faite à l'interne. Dans les
12 autres villes, les municipalités, je prends
13 l'exemple de Laval, la rive nord, la rive sud, cet
14 aspect-là, de concevoir les plans et exécuter la
15 surveillance, est beaucoup donné au privé, aux
16 firmes d'ingénieurs privées.

17 Q. **[205]** Parce qu'on peut le comprendre en termes de
18 taille. C'est-à-dire, Montréal...

19 R. Oui. Oui.

20 Q. **[206]** ... a une population...

21 R. Il y a des plus petites municipalités qui n'ont pas
22 les ressources pour concevoir leurs projets et les
23 surveiller. Ça fait qu'ils font appel beaucoup au
24 privé.

25 Q. **[207]** Est-ce que c'est totalement exclu, à

1 Montréal, qu'il y ait une surveillance, conception
2 et une surveillance des travaux qui se fassent par
3 le privé? C'est impossible, ça?

4 R. Non. Je vous dirais, à ma connaissance à moi,
5 qu'est-ce que moi j'ai vécu, je vous dirais que
6 quatre-vingts (80)... soixante-dix (70) à quatre-
7 vingts pour cent (80 %) est conçu à l'interne et
8 surveillé à l'interne, et le reste est donné au
9 privé. Souvent, aussi, quand il y a plusieurs
10 projets qui sont exécutés en même temps, la
11 conception va être faite à l'interne, et on peut
12 donner la surveillance à des firmes privées
13 externes pour s'assurer de la bonne exécution des
14 travaux.

15 Q. **[208]** Bon. Je reviens, je referme, je ferme la
16 parenthèse pour qu'on comprenne bien, là, comment
17 ça fonctionne.

18 R. Oui.

19 Q. **[209]** Donc, votre ingénieur, qui est à exécuter les
20 travaux pour lesquels vous avez eu, vous avez
21 décroché le contrat, vous dit : « Hum, il y a le
22 surveillant, un ingénieur surveillant de chantier
23 qui veut vous dire quelque chose. » C'est ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[210]** O.K. Et ça va être qui, cet ingénieur-là?

1 R. À ce moment-là, il y avait l'ingénieur Luc Leclerc,
2 qui était ingénieur pour la Ville de Montréal, qui
3 avait été attitré à ce chantier-là. C'est lui qui
4 s'occupait, qui était en charge de ce chantier-là.

5 Q. **[211]** O.K. Et vous allez le rencontrer?

6 R. Oui, je l'ai rencontré sur le chantier même.

7 Q. **[212]** Et quels vont être vos échanges avec monsieur
8 Leclerc?

9 R. Les premiers échanges avec monsieur Leclerc ont été
10 quand même assez... Je ne dirais pas cordials...

11 Q. **[213]** Polis?

12 R. Polis. On pourrait dire polis. J'ai jasé avec lui.
13 Monsieur Leclerc, c'était un vieux de la vieille,
14 je pense que c'est quelqu'un qui avait quand même
15 pas loin de trente (30) ans d'ancienneté à la Ville
16 de Montréal.

17 Q. **[214]** À cette époque-là, début des années deux
18 mille (2000)?

19 R. Oui. Oui. À ma connaissance, là, il avait été à la
20 STM auparavant, ou... Il a, combiné, là, pour la
21 Ville de Montréal, c'était une trentaine d'années.
22 Donc, monsieur Leclerc m'a fait part que, en jasant
23 avec lui, que j'avais décroché un contrat à
24 Montréal, que j'étais une nouvelle entreprise, et
25 qu'il avait eu vent que les autres entrepreneurs

1 n'étaient pas contents du fait que j'aie un contrat
2 à Montréal, puis il m'avait fait comprendre et
3 sous-entendre qu'il avait été mandaté un peu pour
4 me rendre la vie dure un peu lors de l'exécution de
5 mes travaux.

6 Q. **[215]** Il va vous dire que les autres entrepreneurs
7 n'étaient pas contents?

8 R. Oui.

9 Q. **[216]** O.K. Est-ce qu'il va évoquer à ce moment-là,
10 que le crime organisé ne serait peut-être pas
11 content?

12 R. À ma connaissance, il en a... Il l'a... Il l'a
13 évoqué.

14 Q. **[217]** Il l'a évoqué comment?

15 R. Bien, on jasait, puis il dit : « Ah, sûrement que
16 les gens de la mafia ne seront pas heureux que tu
17 sois rentré à Montréal. » Donc, je l'ai regardé,
18 j'ai dit : « Je ferai face à la musique quand
19 viendra le temps de faire face à la musique. »

20 Q. **[218]** Mais je vais... qu'on vous évoque le thème
21 « mafia », comme vous dites « je ferai face à la
22 musique », n'est-il pas exact de dire que votre
23 père, et je ne lui prête aucune mauvaise intention,
24 que ce soit clair, mais votre père connaît, ou
25 connaissait, plutôt connaissait, Nicolo Rizzuto

1 senior?

2 R. Oui, mon père connaissait très bien. Écoutez, c'est
3 connu, mon père vient du village Cattolica Eraclea,
4 il est né là. Ces gens-là sont nés là aussi, dans
5 les années, je vous dirais, dans les années
6 quarante (40), cinquante (50). C'est un petit
7 village puis tout le monde se connaissait.

8 Q. **[219]** N'est-il pas exact de dire également que
9 votre père, compte tenu qu'il est Sicilien, qu'il
10 vient de la même commune que monsieur Rizzuto et
11 d'autres personnes, que, pour lui, aller au
12 Cosenza, effectivement, lui pouvait aller prendre
13 un café là-bas, il n'y avait pas vraiment de
14 problème?

15 R. Bien, je pense que... il connaissait ces gens-là,
16 puis, je veux dire, mon père, ce n'est pas
17 quelqu'un qui a fréquenté le Cosenza énormément.
18 Mais il y est allé à quelques reprises, oui,
19 prendre un café là.

20 Q. **[220]** Si je vous disais que la plaque... Vous, il
21 n'y a pas de cachette, on vous a vu hier, le vingt-
22 quatre (24) décembre deux mille cinq (2005) au
23 Cosenza.

24 R. Oui.

25 Q. **[221]** Mais votre père, disons que votre père

1 prenait de temps en temps, ou souvent le véhicule
2 de la compagnie, immatriculé au nom d'Infrabec?

3 R. Oui, c'était son véhicule qu'on pourrait dire de
4 fonction. C'était une auto fournie par la compagnie
5 qu'il utilisait.

6 Q. **[222]** Est-ce qu'on peut dire que si on voit un
7 véhicule avec la plaque d'immatriculation qui
8 appartient à Infrabec, c'est que, nécessairement,
9 dans le stationnement du Cosenza sur la rue Jarry,
10 c'est qu'il allait au Cosenza?

11 R. Il est allé à quelques reprises. Écoutez, il y a
12 quelque chose qui est important de comprendre. Dans
13 la communauté italienne, et surtout sicilienne, les
14 liens sont quand même assez rapprochés. Comme je
15 vous ai dit, c'est du monde qui ont grandi dans le
16 même village. Je vous dirais que la majorité de ces
17 gens-là, quand ils ont immigré vers le Canada, ils
18 étaient quasiment tous sur le même bateau. Ils sont
19 arrivés à Halifax.

20 Ça fait que quand ils sont arrivés ici,
21 c'est sûr qu'il y a des liens qui se sont tissés
22 serrés. C'est des gens qui sont arrivés de
23 l'étranger, ils ne connaissaient pas la langue.
24 Moi, ma famille, ils sont arrivés en plein mois de
25 février, il faisait moins trente-cinq (-35), puis

1 ils sont arrivés en bermuda. Ils ne connaissaient
2 pas dans quoi ils s'embarquaient.

3 Ça fait que c'est des gens qui, quand
4 arrivés ici, ils ont immigré, habitaient les mêmes
5 quartiers. C'est du monde qui se tenait proche.
6 C'est du monde qui tentait de s'entraider pour
7 s'habituer à leur nouvelle vie et à leur nouvelle
8 façon de s'adapter ici à Montréal, au Canada. Donc,
9 c'est du monde qui se connaisse. C'est du monde qui
10 se sont fréquentés en Italie. C'est du monde qui se
11 sont fréquentés ici, qui se connaissent, qui se
12 sont vus. Puis je n'ai pas non plus...

13 Je vous dis que quand il y a une noce, un
14 mariage italien qui a lieu, c'est à coup de cinq
15 cents (500), six cents (600), huit cents (800)
16 invités. Donc, il y a souvent des occasions où est-
17 ce que le monde se voit et se côtoie. La même chose
18 dans les funérailles. Donc, je ne nierai pas que
19 mon père connaissait monsieur Rizzuto senior. Oui,
20 il le connaissait. Et la réalité fait qu'il le
21 connaissait. Puis ils se sont connus en Italie.
22 Puis ici, ils se voyaient de temps en temps.

23 Q. **[223]** Puis, par exemple, je vous donne un autre
24 exemple tiré du projet Colisé, lorsque les
25 policiers, comme on dit dans le jargon, couvrent

1 une noce, un mariage et qu'on voit dans le
2 stationnement, notamment, je pense, c'est le frère
3 d'Antonio Pietrantonio, si je ne m'abuse, je vous
4 ferai la référence, mais qu'on voit dans le
5 stationnement où les policiers prennent le nom de
6 la plaque d'Infrabec, ce n'est pas anormal?

7 R. Bien, ce n'est pas anormal, il faut tout le
8 temps... c'est facile de prendre un numéro de
9 plaque puis de le mettre en preuve, mais il faut
10 tout le temps voir pourquoi les gens sont à une
11 noce ou sont présents à un événement, pour quelle
12 raison ils sont là.

13 Moi, j'étais présent à cette noce-là parce
14 que j'avais des liens avec la mariée. Donc, la
15 mariée a marié, elle a épousé le frère de monsieur
16 Pietrantonio. Ça fait que, moi, j'ai été invité du
17 côté de la mariée. J'étais présent à ces noces-là.
18 Puis il y avait d'autre monde qui était invité.
19 Sur, je vous dirais, quatre cents (400), cinq cents
20 (500) personnes, oui, il y avait du monde d'un peu
21 tous les milieux.

22 Et souvent on confronte du monde, qu'on se
23 trouve à la même place par hasard, par le fait
24 qu'on était invité. C'est la même chose lors des
25 funérailles. Souvent, on retrouve du monde de

1 toutes sortes de la société qui sont là. Je ne
2 blâme pas l'ouvrage de la police. Ils ont un
3 ouvrage à faire. Mais pour nous, les Italiens,
4 c'est important le respect. Les mariages et les
5 funérailles, c'est qu'est-ce qu'il y a de plus gros
6 pour la communauté italienne. Et souvent les gens,
7 les connaissances fréquentent ces événements-là.

8 Q. **[224]** Je ne vous cacherai pas que j'ai analysé très
9 attentivement la preuve dans Colisé. Je vous ai vu
10 une fois dans les vidéos, moi-même, là...

11 R. O.K.

12 Q. **[225]** ... sur plusieurs, plusieurs vidéos que j'ai
13 regardés. Avez-vous été à d'autres moments au
14 Cosenza? On va vider ça tout de suite.

15 R. Écoutez, moi, je pense que... si je suis allé au
16 Cosenza trois, quatre, cinq reprises, c'est le gros
17 maximum que je suis allé au café Cosenza.

18 Q. **[226]** Parfait. Et vous alliez faire quoi au
19 Cosenza?

20 R. Écoutez, le Cosenza, c'est, comme j'ai dit, pour
21 nous, c'est bien important les... le respect, les
22 liens, je ne dirais pas d'amitié, mais le respect,
23 c'est les fêtes, Noël, Pâques, c'est des moments
24 importants de l'année, puis je pense que par les
25 vidéos vous voyez qu'il y a une grande affluence à

1 ces moments-là de l'année, les gens vont là.
2 Monsieur Rizzuto, c'était une personne qui était
3 très respectée. Donc le monde allait juste pour le
4 moment, pour ces dates-là, le vingt-quatre (24), le
5 vingt-cinq (25) ou le temps de Pâques, allait
6 passer là prendre un café, échanger, faire les
7 voeux de l'année, faire, souhaiter le Joyeux Noël,
8 c'était d'aller échanger avec eux quelques minutes
9 et d'une certaine façon d'apporter le respect.

10 C'est du monde, je veux spécifier, c'est du
11 monde qui était très respecté par la communauté
12 italienne. Puis c'est du monde qui ont beaucoup,
13 malgré l'image qui est faite d'eux, qui ont
14 beaucoup intervenu puis aidé du monde, du citoyen
15 ordinaire, que ce soit aussi bête qu'un conflit
16 entre un père et un fils. Ils intervenaient, ils
17 servaient souvent de médiateur pour tenter que les
18 gens s'entendent tout le temps, puis qu'ils aient
19 une bonne, un bon fonctionnement, éviter des
20 chicanes, éviter des conflits. Souvent le monde
21 allait les voir pour régler leurs problèmes, puis
22 c'est drôle à dire, puis ils s'impliquaient pour
23 tenter de trouver des solutions, puis les gens leur
24 vouaient un respect. Ça fait que c'était normal
25 pour des fêtes comme Noël et Pâques, le monde

1 allait les voir pour juste leur souhaiter le Joyeux
2 Noël et la Bonne Année.

3 Q. **[227]** Mais outre le Joyeux Noël et la Bonne Année,
4 là, vous avez dit tantôt qu'il existait, c'était un
5 système fermé à Montréal, surtout dans les secteurs
6 que vous avez parlés, vous pouvez parler de votre
7 secteur qui est les égouts, vous dites qu'il y
8 avait une dizaine d'entrepreneurs. Je ne me trompe
9 pas quand je dis que ce système-là avait la
10 bénédiction du clan Rizzuto?

11 R. C'était un système, je vous dirais que, avait une
12 bénédiction. Il y a des règles qui ont été mises en
13 place puis comme je vous ai dit, moi quand je suis
14 rentré dans le domaine, dans ce domaine-là, les
15 règles existaient. Moi quand je suis rentré dans,
16 les gens qui oeuvraient à Montréal, les autres
17 entrepreneurs m'ont fait part des règles à suivre,
18 des marches à suivre, puis c'était clair. Tu veux
19 travailler à Montréal, ce sont les règles. Si tu ne
20 veux pas suivre les règles, tu ne travailleras pas
21 à Montréal, tu vas aller travailler ailleurs.

22 Q. **[228]** Il y a un partage des contrats, ça c'est les
23 règles?

24 R. Oui, il y a une alternance, comme je l'ai dit
25 auparavant. Il y a des entrepreneurs qui entre eux

1 s'organisent pour se partager les contrats. Puis
2 les règles sont claires et c'est la façon de faire.

3 Donc, tu ne peux pas demander de rentrer
4 dans ce système-là et vouloir prendre le contrôle,
5 dire, dicter ta façon de faire. Moi quand j'ai
6 rentré dans les entrepreneurs à Montréal, les
7 règles étaient déjà établies, puis il y avait des
8 marches à suivre, puis ou tu t'adaptes ou tu ne
9 travailles pas à Montréal. C'était aussi simple que
10 ça.

11 Ça fait que les règles, tu vas me demander
12 quand est-ce qu'ils ont été établies, par qui ? Ils
13 ont été établies, je n'ai pas les faits véridiques,
14 mais je peux dire qu'il y avait des règles
15 d'établies et c'était une façon de faire, une façon
16 de suivre.

17 Q. **[229]** Et ces règles-là c'est quoi, c'est
18 l'alternance dans les contrats, c'est le montant
19 des contrats, c'est le pourcentage des contrats à
20 obtenir, c'est quoi?

21 R. Bien les règles c'était, c'est un peu les contrats,
22 mais ils étaient, on pourrait dire distribués à
23 tour de rôle. Chaque entrepreneur qui faisait
24 partie du groupe, à tour de rôle, prenait un
25 contrat en alternance.

1 Q. **[230]** Qui, qui, qui s'occupait, qui tenait les
2 rênes de ça, qui gardait une comptabilité, comment
3 ça fonctionnait?

4 R. Bien fonctionnait, c'était les entrepreneurs entre
5 nous qui tentaient de, écoutez, ce n'est pas
6 compliqué, s'il y a de la chicane, les contrats
7 sortent, les contrats ne s'organisaient pas et les
8 contrats sortaient à des coûts moindres. Donc les
9 entrepreneurs ne faisaient pas d'argent. Les
10 entrepreneurs avaient tout intérêt à s'entendre
11 entre eux que ça fonctionne puis que le système
12 roule bien.

13 Q. **[231]** N'est-il pas exact de dire que quand ça ne
14 marchait pas, c'était le clan Rizzuto qui
15 l'arbitrait?

16 R. Écoutez, ça c'est des, des détails où moi je n'ai
17 pas eu, je n'ai pas eu la connaissance à faire face
18 à ce problème-là. Moi je peux vous dire que quand
19 il y avait des disputes, il y a des démarches qui
20 étaient faites et les problèmes se réglaient.

21 Q. **[232]** Les problèmes se réglaient?

22 R. Oui.

23 Q. **[233]** Est-ce que vous achetiez une certaine police
24 d'assurance pour que ces problèmes-là se règlent ou
25 qu'il n'y en ait pas?

1 R. Non, je ne dirais pas que c'était une police
2 d'assurance.

3 Q. **[234]** Vous payiez une cote à la mafia, Monsieur
4 Zambito?

5 R. Moi, c'est, j'ai de la misère à dire quand on
6 payait une police d'assurance. Moi je vois plus que
7 c'était une business. Les entrepreneurs faisaient
8 de l'argent et il y a un montant qui était dû aux
9 gens de la mafia.

10 Q. **[235]** Du crime organisé?

11 R. Oui.

12 Q. **[236]** O.K. Puis ça se passait comment ça, c'était
13 quoi le montant?

14 R. Le montant, ce n'était pas compliqué, il y avait un
15 montant qui était fixé, qui était deux et demi pour
16 cent (2,5 %) de la valeur du contrat.

17 Q. **[237]** Parfait. Alors Infrabec, c'est rendu votre
18 tour, est-ce que c'est entre les entrepreneurs,
19 puis on ira plus en détail, là, parce que le temps
20 file, là, plus tard, mais est-ce que entre le
21 groupe d'entrepreneurs, il y avait des pourcentages
22 d'établis, savoir moi je suis une compagnie plus
23 grosse, plus prospère, je devrais avoir quarante
24 pour cent (40 %) des contrats à Montréal, moi je
25 suis un plus petit, je devrais avoir vingt pour

1 cent (20 %), moi je suis un petit joueur, quatre
2 pour cent (4 %), mais j'ai quand même... J'ai quand
3 même droit à ces contrats-là. Est-ce que ça
4 existait, ça?

5 R. Qu'est-ce qu'il est important de comprendre, c'est
6 que dans le domaine de la construction, il y a une
7 limite aux projets qu'on peut soumissionner, vu au
8 montant des cautionnements que la compagnie peut
9 avoir. Plus la compagnie est en santé, plus la
10 compagnie a les reins solides, plus que les
11 compagnies de cautionnement vont vous donner, vont
12 vous autoriser des montants élevés pour pouvoir
13 soumissionner des projets d'ampleur.

14 Q. **[238]** C'est quoi, c'est les compagnies
15 d'assurances, ça, qui offrent ce cautionnement-là?
16 C'est ce que, on est... C'est parce qu'on est
17 solvable comme compagnie qu'on peut donner cette...

18 R. Oui. Oui. Oui. Ils évaluent le risque, la capacité
19 d'exécuter les travaux; donc, ils vous disent, je
20 vous donne un exemple, « Telle compagnie, on vous
21 donne du cautionnement jusqu'à dix millions (10 M)
22 de travaux en cours, et pour un montant maximum de
23 deux à, mettons trois millions (3 M) de projets,
24 maximum. En haut de trois millions (3 M), la valeur
25 du projet, on ne vous cautionnera pas. »

1 Donc, ça crée un peu le fait que certaines
2 compagnies qui existent depuis plus longtemps, puis
3 qui sont plus solides, vont aller charger des
4 cautionnements, ils vont être cautionnés pour des
5 projets de dix (10), quinze (15), vingt millions
6 (20 M). Donc ils ont une plus grande facilité à se
7 cautionner.

8 Ça fait que ça, ça fait que, à un moment
9 donné, tu as les entreprises, oui, tu as un groupe
10 d'entreprises, mais pas tout le monde a les mêmes
11 capacités et les reins assez solides pour
12 cautionner et faire exécuter différents projets.

13 Ça fait que dans le groupe, ça créait une
14 facilité qu'il y avait quatre firmes qui étaient
15 plus en moyen et plus grosses, qui pouvaient aller
16 sur des projets plus d'envergure, et les autres
17 employés... les autres firmes se concentraient plus
18 sur des plus petits projets, là, qu'on pourrait
19 dire.

20 Q. **[239]** Donc, dans le domaine des égouts, qui étaient
21 les quatre grandes firmes?

22 R. Bien, les grandes firmes, il y avait, c'était...
23 C'était quand même... Il y avait Constructions
24 Infrabec, nous on était qualifié comme compagnie,
25 de grande firme. Il y avait la compagnie F.

1 Catania, il y avait la compagnie Catcan, il y avait
2 la compagnie Construction Garnier, qui étaient
3 considérées comme des compagnies qui étaient
4 assez... assez solvables, et ayant les reins assez
5 solides.

6 Q. **[240]** Dans vos bonnes années - tantôt vous avez
7 parlé des bonnes années, deux mille quatre (2004),
8 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006) -
9 c'était quoi les pourcentages que vous vous étiez
10 fixés entre vous et les gens de ces firmes-là?

11 R. Bien, les pourcentages... Moi, en principe, je
12 faisais, dans les bonnes années où est-ce que
13 l'ouvrage était présent puis il y avait beaucoup
14 d'appels d'offres, je faisais l'équivalent de dix
15 (10), dix (10) à douze millions (12 M) de chiffre
16 d'affaires à Montréal, qui représentait à peu près
17 quatorze (14)... quatorze (14), quinze pour cent
18 (15 %) du montant des contrats qui étaient en appel
19 d'offres à Montréal dans le domaine des égouts.

20 Q. **[241]** Que vous étiez sûr d'avoir s'ils sortaient.
21 C'était ça?

22 R. Bien, sûr, là... En principe, là...

23 Q. **[242]** En principe, si le système de collusion
24 marche, vous deviez les avoir.

25 R. En principe.

1 Q. **[243]** On s'en reparlera plus tard. Ceci étant dit,
2 les autres entreprises, par exemple Construction F.
3 Catania, Catcan, Garnier, vous souvenez-vous
4 c'était quoi les pourcentages pour eux?

5 R. Bien, écoutez, la capacité était un peu plus
6 grande. Nous, oubliez... Il ne faut pas oublier
7 qu'on était une nouvelle entreprise quand même. On
8 était sur le marché depuis quatre-vingt-dix-huit
9 (98), ces gens-là étaient là depuis, je vous
10 dirais, là, vingt (20), vingt-cinq (25) ans
11 auparavant, ça fait que leur capacité était un peu
12 plus grande que la nôtre. Donc, ils avaient des
13 parts de marché plus grandes que la nôtre. Je vous
14 dirais un dix-huit pour cent (18 %) et un seize
15 pour cent (16 %), dans ces alentours-là. Les deux
16 plus grandes avaient dix-huit pour cent (18 %), et
17 Catcan avait seize pour cent (16 %), là. Plus ou
18 moins un pour cent (1 %).

19 Q. **[244]** Puis on descendra, là, éventuellement on
20 regardera des contrats, mais je veux juste revenir
21 au système en tant que tel. Donc, c'est un système
22 de partage, vous saviez quand c'était votre tour,
23 donc vous deviez soumissionner.

24 Est-ce que, quand c'était votre tour, est-
25 ce que c'était à vous d'appeler les autres pour

1 dire, « Hé, moi je soumissionne à tel prix, puis
2 toi, soumissionne plus haut », là, par définition?
3 Est-ce que ça fonctionnait comme ça?

4 R. La façon de faire, c'est que quand le projet nous
5 était attribué, entre les entrepreneurs, en
6 alternance, comme j'ai dit...

7 Q. **[245]** Oui?

8 R. ... l'entrepreneur que le contrat était attribué,
9 c'était de sa responsabilité de faire les appels
10 envers les autres, et de leur donner le montant
11 auquel ils devaient rentrer la soumission. Pour
12 être, entre guillemets, couverts, s'assurer qu'on
13 était les plus bas soumissionnaires conformes.

14 Q. **[246]** Pour que j'aie une image, là, « Écoute, moi
15 je rentre ça à trois millions (3 M). » Juste à dire
16 ça, « Appelle les autres, qu'il n'y en ait pas un
17 qui soumissionne plus bas que moi. » Est-ce que
18 c'est trop simpliste, ce que je vous dis?

19 R. Ça aurait été trop facile que ça soit de même.

20 Q. **[247]** C'est comment... Comment ça se faisait?

21 R. Bien, l'entrepreneur que le projet était attribué,
22 c'était à lui d'appeler. Il y avait une liste des
23 soumissionnaires qui avaient levé les plans.

24 Q. **[248]** Il a été le chercher?

25 R. Qui avaient...

1 Q. **[249]** Donc, chercher la liste des soumissionnaires?

2 R. Ceux qui avaient les plans en leur possession. Ça
3 fait que c'était de la responsabilité de
4 l'entrepreneur d'appeler les soumissionnaires,
5 dire, « Tel projet, j'ai de l'intérêt dessus. Est-
6 ce que c'est correct avec toi? » Puis la plupart du
7 monde, comme je vous dis, les secteurs étaient
8 fermés.

9 Donc, souvent on retrouvait les
10 entrepreneurs de Laval qui avaient été prendre les
11 plans à Montréal, donc normalement c'était quand
12 même assez facile d'avoir le O.K. de tout le monde
13 pour que le processus fonctionne.

14 Q. **[250]** Parfait. Ceci étant dit, parce qu'on va y
15 aller plus en détail, là, avec... à partir de la
16 semaine prochaine, Monsieur Zambito, le montant de
17 deux point cinq pour cent (2.5 %), là...

18 R. Oui.

19 Q. **[251]** ... qui est donné au clan sicilien, vous
20 saviez que ça allait au clan sicilien?

21 R. Ça ne m'était pas inconnu, oui. Je le savais.

22 Q. **[252]** Ça ne vous était pas inconnu.

23 R. Oui.

24 Q. **[253]** O.K. Cet argent-là, ça représentait quoi, la
25 valeur totale du contrat, avec les extras? Comment

1 ça fonctionnait?

2 R. Non, le pourcentage, c'est un montant qui était
3 l'équivalent de la valeur du contrat, moins les
4 contingences qui étaient prévues au contrat, moins
5 les taxes.

6 Q. **[254]** Ceci étant dit, par exemple, un contrat trois
7 millions (3 M\$).

8 R. Oui.

9 Q. **[255]** Vous avez parlé « moins les contingences »,
10 juste nous expliquer c'est quoi des contingences.

11 R. Normalement, une contingence, c'est un montant qui
12 était prévu par la Ville, mettons, souvent la
13 norme, c'était un dix pour cent (10 %). Donc, sur
14 un contrat de trois millions (3 M\$), la Ville, elle
15 prévoyait un contrat de trois cent mille
16 (300 000 \$) en contingences, qui était un genre de,
17 excusez l'expression anglaise, un « buffer » pour
18 faire face aux imprévus, aux changements, aux
19 ordres de changements.

20 Q. **[256]** Ce qu'on pourrait appeler des extras, de
21 l'argent pour des extras?

22 R. Des extras puis l'imprévu aux difficultés qu'on
23 pouvait rencontrer lors de l'exécution d'un projet.

24 Q. **[257]** Par exemple, vous commencez à vouloir excaver
25 dans une rue, puis c'est beaucoup plus compliqué

1 que ça, le sol est beaucoup plus compliqué, ça vous
2 coûte plus cher en termes de location de machines,
3 de temps/homme, et cetera, est-ce que c'est ça?

4 R. Des obstacles non prévus. Il y a des plans qui
5 étaient faits. Et lors de l'exécution, s'il y avait
6 une différence entre qu'est-ce qu'on nous avait
7 donné pour soumissionner et la réalité du terrain,
8 ça, ça pouvait faire appel à un changement, un
9 ordre de changement. C'est le terme que je
10 cherchais. Un ordre de changement ou un extra,
11 comme...

12 Un extra, c'est un montant qui vous est, a
13 été autorisé par la Ville. Un extra, c'est quand
14 c'est autorisé et payable. Un ordre de changement,
15 c'est un genre de réclamation que l'entrepreneur
16 prétend qu'il y a une différence entre les
17 documents et la réalité. Donc, on présente un ordre
18 de changement à la Ville. Et la Ville l'étudie,
19 l'évalue pour voir si, en bout de ligne, ça devient
20 un extra payable.

21 Q. **[258]** Mais on va y revenir.

22 R. Oui.

23 Q. **[259]** C'était juste pour l'imager.

24 R. Oui.

25 Q. **[260]** Donc, vous dites, j'ai un contrat de trois

1 millions (3 M\$)... Ce contrat de trois millions
2 (3 M\$) comprend les taxes, c'est ça? Quand vous
3 avez le montant total de votre contrat, là...

4 R. Oui.

5 Q. **[261]** ... votre facture finale, elle comprend les
6 taxes?

7 R. Oui. Nous, quand on soumet le prix à la Ville de
8 Montréal, si mettons je dépose à trois millions
9 (3 M\$) le projet, le montant inclut les taxes et le
10 montant des contingences est inclus dans mon prix
11 final.

12 Q. **[262]** Parfait. Donc, vous dites, quand vous arrivez
13 puis vous calculez votre deux point cinq pour cent
14 (2,5 %) que vous avez à donner, vous prenez votre
15 trois millions (3 M\$), vous allez faire une
16 soustraction avec le montant des taxes puis avec le
17 montant de la contingence?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[263]** C'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[264]** ça va faire un montant, vous dites, bon,
22 mettons, j'arrive, par exemple, à deux millions
23 quatre cents (2,4 M\$), bien, je calcule deux point
24 cinq pour cent (2,5 %) de deux millions quatre cent
25 mille (2,4 M\$)?

1 R. C'est bien ça.

2 Q. **[265]** C'est à peu près ça. O.K. Alors, cet argent-
3 là, est-ce que vous la remettez quand il y a
4 l'exécution totale, le contrat est terminé? Parce
5 que j'imagine qu'il y a des travaux qui sont plus
6 longs que d'autres, là. Quand est-ce que vous
7 avez... que ce montant-là est dû au clan Rizzuto?

8 R. Écoutez, le montant est dû... il n'y a pas de...
9 comment je pourrais dire, de façon précise. Le
10 montant est dû, mais c'est payable au courant de
11 l'exécution des travaux. C'est graduel, je vous
12 dirais, tout au courant du contrat.

13 Q. **[266]** Avant d'arriver plus précisément au vingt-
14 quatre (24) décembre deux mille cinq (2005), le
15 montant d'argent que vous allez remettre à monsieur
16 Milioto, ce qu'on a vu, là, ce qui a été présenté
17 publiquement hier à la Commission. Le montant
18 d'argent, là, est-ce qu'il est remis par les
19 entrepreneurs, par vous, là, directement à un
20 membre du clan Rizzuto?

21 R. Écoutez, moi, je peux vous parler de qu'est-ce qui
22 me concerne moi.

23 Q. **[267]** C'est ça. Allez-y!

24 R. Moi, la façon de faire, c'était de l'argent que je
25 remettais à monsieur Milioto qui, lui, s'occupait

1 de l'acheminer aux gens à qui ça devait aller.

2 Q. **[268]** Parfait. On ne regardera pas aujourd'hui le
3 vidéo, parce qu'il est très long, mais, moi, je
4 vais vous suggérer que, en regardant le vidéo, vous
5 connaissez Paolo Renda?

6 R. Oui, je le connais.

7 Q. **[269]** Vous connaissez Rocco Sollecito?

8 R. Oui, je le connais.

9 Q. **[270]** Vous connaissez Frank Arcadi?

10 R. Oui.

11 Q. **[271]** Et vous connaissez possiblement Nicolas
12 Rizzuto senior?

13 R. Oui.

14 Q. **[272]** Ceci étant dit, quand on a regardé le vidéo
15 hier, vous avez salué ces gens-là, vous avez
16 discuté avec ces gens-là, mais vous n'avez pas
17 remis d'argent à ces gens. Est-ce qu'il y a une
18 raison particulière que l'argent a été remis à
19 monsieur Nicolo Milioto, que vous l'avez même
20 attendu au Cosenza?

21 R. Écoutez, moi, comme je vous ai dit, il y avait des
22 règles à suivre, des règles établies. Quand j'ai
23 décidé d'oeuvrer à Montréal, on m'a fait part des
24 règles qui étaient en place. C'était mon
25 alternative de décider si j'allais travailler à

1 Montréal et suivre ces règles-là. Puis qu'est-ce
2 que je veux vous préciser qui est important de
3 comprendre... On parle de Montréal dans le moment?

4 Q. **[273]** Oui, je me limite à Montréal.

5 R. Oui, mais je veux que ce soit compris, que c'était
6 semblable ailleurs. Donc, une compagnie de
7 construction qui voulait travailler, que ce soit à
8 Montréal ou à Laval, ou ailleurs, il y avait des
9 règles à suivre. Ça fait que l'entrepreneur qui
10 voulait percer un marché, il y avait des règles
11 d'établies et se devait de les suivre. Sans ça, on
12 ne soumissionnait pas ni à Montréal ni ailleurs.
13 Donc, comme je vous ai dit...

14 Q. **[274]** Sous peine de?

15 R. Pardon?

16 Q. **[275]** Sous peine de? Vous dites « on ne
17 soumissionnait pas ». Est-ce qu'on pouvait être
18 victime de violence, se faire incendier ses
19 camions?

20 R. Non. Bien, écoutez, moi, là-dessus, je n'ai pas eu
21 cette expérience-là. Je veux dire, on n'était pas
22 bienvenus les autres entrepreneurs. Tu avais tout
23 le temps le droit et la façon de soumissionner,
24 mais à « cost », à perte de profit, tu avais, mais
25 tu ne faisais pas partie du club, donc tu n'avais

1 pas, tu n'avais pas le privilège d'avoir un contrat
2 où est-ce que tu avais du profit dessus.

3 Donc, tu, tu soumissionnais, tu faisais à
4 ta tête, tu rentrais un contrat, tu soumissionnais
5 à perte et tu, excuse-moi l'expression, mais tu
6 mangeais de l'argent de tes poches. Ça fait que
7 tout entrepreneur qui est en affaires, n'est pas en
8 affaires pour perdre de l'argent. Donc, c'est pour
9 ça que je vous dis qu'il y avait des règles bien
10 établis dans les diverses régions. Donc, un
11 entrepreneur qui voulait soumissionner et gagner sa
12 vie, il y avait des règles à suivre un peu partout.

13 Donc, tu étais un peu obligé à t'adapter
14 sans ça tu étais mieux de vendre tes équipements,
15 puis fermer tes portes, puis de passer à d'autres
16 activités.

17 Q. [276] Comme la maxime anglaise, if you can not beet
18 them, join them, c'est ce que vous dites.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [277] Je m'excuse. Est-ce que n'importe qui qui
21 voulait suivre les règles pouvait les suivre?

22 R. Bien c'était quand même un marché fermé, c'était
23 comme je vous dirais, c'était Montréal avait déjà
24 son lot d'entrepreneurs, la rive-sud avait son lot
25 d'entrepreneurs, la rive-nord, le ministère...

1 Q. **[278]** Des Transports?

2 R. ... des Transports du Québec qui avait certaines
3 entreprises qui étaient plus, comment je pourrais
4 vous dire, plus grosses qui soumissionnaient sur
5 des projets plus importants qui avaient leur lot
6 d'entrepreneurs. D'autres qui avaient un genre de,
7 je pourrais appeler ça, un pacte de non-agression,
8 il y avait une loi non écrite entre entrepreneurs,
9 que chacun avait ses secteurs, chacun avait ses
10 secteurs.

11 Q. **[279]** Donc la tarte se partageait entre un nombre
12 limité de personnes?

13 R. Bien...

14 Q. **[280]** La roue tournait, l'alternance ne pouvait pas
15 se faire entre cent (100) personnes?

16 R. Bien cent (100) personnes, sur l'ensemble, oui,
17 parce que le territoire est quand même grand.
18 Comment je pourrais vous dire, les gens de Montréal
19 n'allaient pas, n'allaient pas soumissionner à
20 Trois-Rivières et à Québec, ça fait que c'était
21 quand même, c'était une question de territoire,
22 puis ça fonctionnait.

23 Q. **[281]** C'est parce que vous avez dit qu'à Montréal,
24 il y en avait dix?

25 R. Oui, mais ils étaient dix, quatorze entrepreneurs;

1 Laval, il y en avait un autre quinzaine; la rive-
2 nord, il y en avait, je vous dirais, la rive-nord
3 c'est plus grand, il y en avait une vingtaine; la
4 rive-sud il y en avait peut-être une quinzaine.
5 Quand vous additionnez ça, on arrive quasiment...

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[282]** Non, je sais, mais je pense qu'on va y
8 aller...

9 R. Oui.

10 Q. **[283]** ... on va y aller, Madame la Présidente, se
11 limiter à Montréal, parce qu'on est à Montréal.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[284]** On va y venir, là, on va y venir?

16 R. Oui.

17 Q. **[285]** Alors dans votre, ce que vous avez dit, dans
18 votre champ d'expertise, vous étiez à peu près une
19 dizaine, exact, dans les trottoirs?

20 R. Pas dans les trottoirs.

21 Q. **[286]** Dans les égouts, je m'excuse, dans les
22 égouts, exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[287]** Et ça c'était un club fermé?

25 R. Oui.

1 Q. **[288]** O.K. Et les gens qui voulaient être dans ce
2 club fermé-là devaient, ce que vous dites, obéir
3 vos règles sinon bien ils n'entraient pas dans le
4 club, exact?

5 R. C'est bien exact.

6 Q. **[289]** Et s'ils le faisaient, généralement ils le
7 faisaient à perte?

8 R. S'ils s'obstinaient à soumissionner sur les
9 projets, oui, souvent c'était à perte.

10 Q. **[290]** Parfait. Ceci étant dit, vous étiez conscient
11 qu'en étant dans ce cercle fermé-là, il y avait des
12 règles et une de ces règles-là c'était de payer une
13 cote au clan sicilien, exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[291]** O.K. Et ça se faisait via monsieur Nicolas
16 Milioto?

17 R. Oui.

18 Q. **[292]** C'est ce que vous nous avez dit, même si
19 monsieur Milioto était dans les trottoirs?

20 R. Oui.

21 Q. **[293]** Étiez-vous au courant qu'il y avait également
22 un système de collusion dans les trottoirs?

23 R. Écoutez, j'étais au courant.

24 Q. **[294]** Je ne vous demande pas si vous y avez
25 participé?

1 R. J'étais au courant...

2 Q. **[295]** Vous étiez au courant?

3 R. ... que dans ce secteur-là il y avait aussi
4 certaines ententes entre les entrepreneurs.

5 Q. **[296]** O.K. Et vous êtes au courant également que
6 dans ce secteur-là également il y avait une cote
7 qui était payée à la mafia également?

8 R. De qu'est-ce que j'en ai entendu parler, oui, moi
9 personnellement je peux vous confirmer de qu'est-ce
10 que moi j'ai fait.

11 Q. **[297]** Parfait.

12 R. Les autres.

13 Q. **[298]** Donc on va rester dans les égouts?

14 R. Oui.

15 Q. **[299]** O.K. Ce n'est pas péjoratif ce que je dis
16 rester dans les égouts, mais, mais ceci étant dit,
17 et monsieur Milioto est celui qui était chargé par
18 le groupe des entrepreneurs de faire la liaison
19 avec la mafia. Est-ce que je me trompe quand je dis
20 ça?

21 R. Écoutez, chargé, moi je pense que c'est un gros
22 mot. Moi monsieur Milioto, c'est quelqu'un que je
23 connais depuis je vous dirais, là, j'ai quarante-
24 trois (43) ans, je le connais possiblement depuis
25 vingt ans, au-delà de vingt ans. Donc moi ça

1 facilitait ma façon de faire et je passais par
2 monsieur Milioto. Moi personnellement j'évitais le
3 plus possible d'aller au Cosenza.

4 Q. **[300]** Pour?

5 R. Bien pour, c'était connu, c'était médiatisé que ces
6 gens-là étaient des gens qui étaient, on pourrait
7 dire, fichés, suivis par la police. Et moi j'étais
8 là comme entrepreneur pour gagner ma vie et opérer
9 une compagnie de construction. Pour moi ce n'était
10 pas nécessaire d'aller au Cosenza et d'aller
11 prendre un café, d'être vu et tout ça. Donc je
12 m'assurais que mon dû, je le donnais par le biais
13 de monsieur Milioto et je suivais mes règles à
14 suivre. Le reste n'était pas important pour moi.

15 Q. **[301]** Monsieur Milioto, outre le vingt-quatre (24)
16 décembre deux mille cinq (2005) où est-ce qu'il y a
17 clairement un échange d'argent, vous lui donnez de
18 l'argent, ça se faisait où généralement et ça se
19 faisait de quelle manière?

20 R. Souvent on allait se rencontrer, on s'appelait, on
21 se donnait un point de rencontre qui pouvait être
22 un peu partout à Montréal, Laval. On se croisait.
23 Je lui donnais qu'est-ce que j'avais à donner,
24 l'argent et on se laissait. Ce n'était pas... ça
25 durait trois, quatre minutes là, pas plus que ça.

1 Q. **[302]** Deux point cinq pour cent (2,5 %) là d'un
2 contrat de quelques millions, c'est beaucoup de
3 sous. Ça se donnait, quoi? Un chèque certifié? Un
4 chèque... argent comptant?

5 R. C'était du liquide.

6 Q. **[303]** C'était du liquide.

7 R. Oui.

8 Q. **[304]** Comment est-ce qu'on fait pour avoir du
9 liquide quand on a à peu près quatre-vingt-dix-neuf
10 pour cent (99 %) de nos contrats nous viennent des
11 municipalités ou du ministère des Transports?

12 Comment on fait pour avoir ça cet argent liquide-là
13 parce que ce sont des gros montants, vous allez
14 convenir avec moi, Monsieur Zambito.

15 R. Oui. Écoutez, la façon de faire, c'est que les
16 compagnies étaient obligées de procéder par un
17 système de facturation - comment on pourrait
18 appeler ça - pas surfacturation, mais de la fausse
19 facturation.

20 Donc, les compagnies de construction
21 faisaient affaires avec des gens qui donnaient ce
22 moyen-là de vous facturer un montant X. On émettait
23 un chèque à la faveur de cette compagnie-là. La
24 compagnie faisait un pourcentage sur la valeur de
25 l'argent qui était échangé. Ils nous remettaient

1 l'argent en liquide.

2 Q. **[305]** Vous personnellement...

3 R. Oui.

4 Q. **[306]** ... vous avez fait affaires avec des
5 compagnies de fausses facturations?

6 R. Oui.

7 Q. **[307]** Laquelle?

8 R. J'ai fait affaires avec différentes compagnies.

9 Souvent c'étaient des compagnies à numéro. Et il y
10 en a une que j'ai fait plus affaires, c'était
11 quelqu'un de la région de Laval qui se nommait
12 Gilles Transport qui était la personne qui
13 m'accommodait le plus dans...

14 Q. **[308]** Étiez-vous au courant que cette compagnie-là
15 avait été reconnue coupable de fraude fiscale,
16 Gilles Transport?

17 R. Je l'ai lu dans les journaux là, mais...

18 Q. **[309]** Vous l'avez lu dans les journaux.

19 R. ... je veux dire...

20 Q. **[310]** Alors... et comment ça fonctionnait là? Vous
21 avez besoin d'argent liquide. Alors, vous allez
22 voir Gilles Transport. Vous disiez quoi? « Charge-
23 moi... charge-moi des camions, charge-moi des
24 voyages »? Comment ça fonctionnait?

25 R. Bien, c'était une compagnie qui était en opération

1 qui était dans la location de camions à l'heure.
2 Donc, la façon de faire, c'était qu'on... Nous, une
3 entreprise comme la nôtre, souvent on faisait appel
4 à des compagnies de courtage qu'on appelle de
5 même...

6 Q. **[311]** Hum, hum.

7 R. ... pour louer des camions à l'heure. Normalement,
8 dépendamment du volume d'ouvrage qu'on avait, on
9 avait jusqu'à quarante (40), cinquante (50) camions
10 en location par jour. Donc, c'était très facile de
11 rajouter un dix (10), quinze (15) camions fictifs
12 par jour. On se faisait facturer pour, on faisait
13 le paiement par chèque. Il se gardait un certain
14 pourcentage sur le montant et le reste nous était
15 remis en argent comptant.

16 Q. **[312]** Donc, par exemple, vous avez besoin de...
17 vous avez un paiement à faire, par exemple, de
18 cinquante mille (50 000 \$) pour payer votre quote.
19 Et vous allez vous arranger pour obtenir de cette
20 compagnie-là qu'elle vous accommode en prétendant
21 qu'elle vous a rendu un service qu'elle ne vous a
22 jamais rendu.

23 R. C'est bien ça.

24 Q. **[313]** C'est ça qu'on comprend?

25 R. Oui. J'ai besoin de cinquante mille (50 000 \$), il

1 me facture cinquante-cinq mille (55 000 \$), plus
2 les taxes. On me remet cinquante mille (50 000 \$)
3 en comptant, il garde le cinq mille (5 000 \$) en
4 commission et les taxes, mais on présume qu'il fait
5 ses versements au ministère du TPS-TVQ.

6 Q. **[314]** Parfait. C'est ce qu'on appelle des
7 « sociétés accommodantes », c'est exact?

8 R. Bien, c'est important de spécifier que ce sont des
9 sociétés accommodantes, mais ce sont quand même des
10 sociétés qui ont une activité parce que souvent il
11 y a des entrepreneurs qui ont fait affaires...

12 Q. **[315]** Des coquilles vides!

13 R. ... avec des compagnies à numéro qui étaient des
14 coquilles vides. Et lorsqu'on fait affaires avec
15 des coquilles vides, souvent ces gens-là oeuvrent
16 pendant cinq, six mois, on échange de l'argent, on
17 prend sa quote, on ne paye pas les taxes. Ça fait
18 que ces compagnies-là deviennent très rentables.
19 Quelqu'un qui a une activité légale qui fait de la
20 location a tout intérêt à payer ses taxes, les TPS-
21 TVQ, si elle veut durer plus longtemps.

22 Q. **[316]** Parfait. Alors, c'est là-dessus...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Sur ce, il est quatre heures trente et une
25 (16 h 31).

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui. Bien, je continue avec le témoin lundi, Madame
3 la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 À lundi.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Merci.

12 R. Merci.

13

14 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

15

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12

13 Et nous avons signé,

14

15

16

17

18 **ROSA FANIZZI**

19

20

21

22 **JEAN LAROSE**